

Département du Vaucluse
(84)



Commune de
PIOLENC

Plan

Local

d'Urbanisme

2a – Projet d'Aménagement et de Développement Durable
(P.A.D.D.)

PRESCRIPTION DU PROJET DE REVISION	ARRET DU PROJET DE REVISION	APPROBATION
29 mai 2006	28 octobre 2010	29 novembre 2011

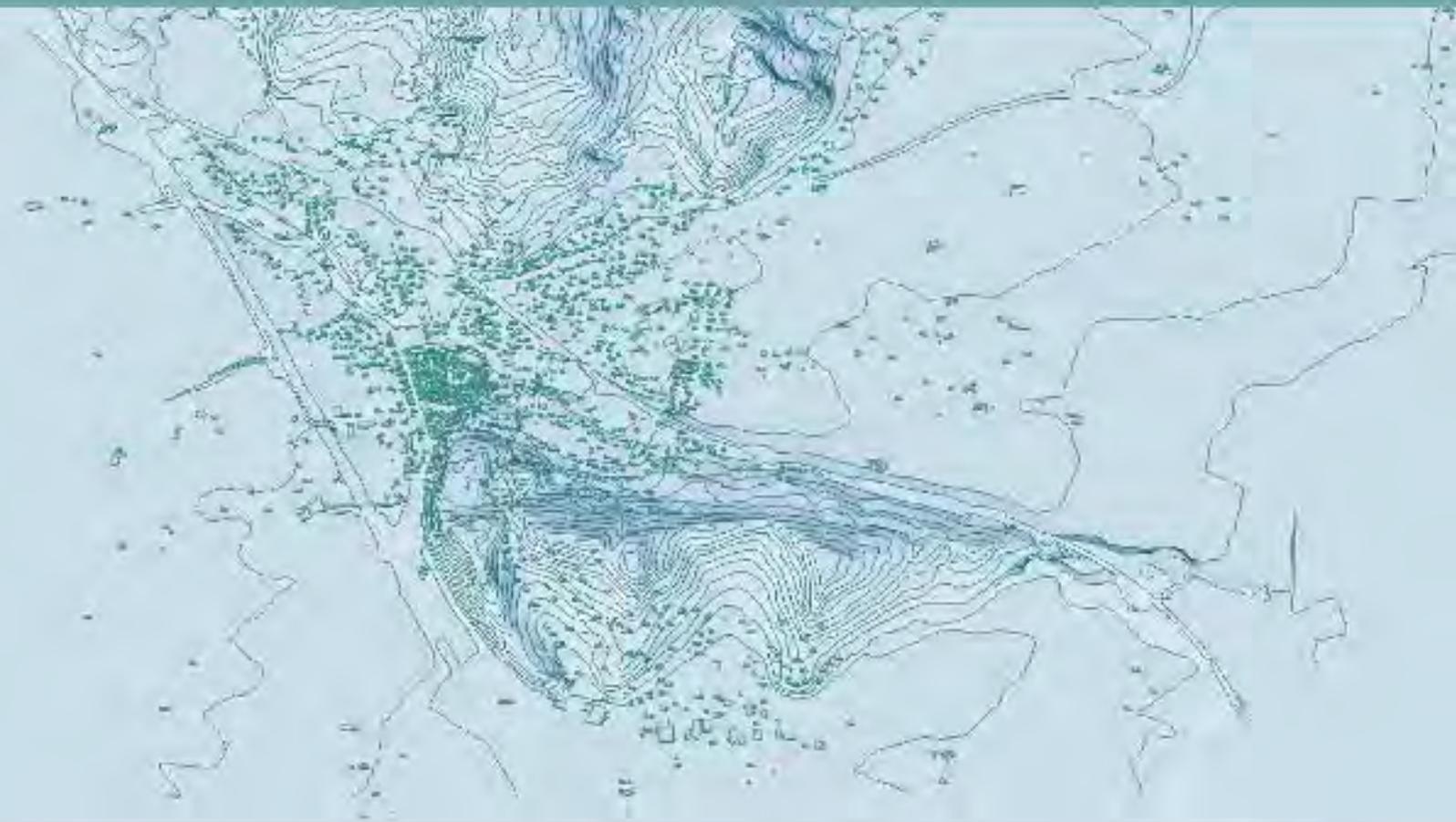
Jean-Pierre GAUTRY, Urbaniste

Commune de PIOLENC
Département de Vaucluse (84)

Plan Local d'Urbanisme

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Juin 2010



Conception : Cabinet d'Urbanisme JP. GAUTRY
Mise à jour : BEAUR sarl - Urbanistes

Le Contexte Environnemental

Le changement climatique qui s'est installé au XXe siècle va s'accélérer, en grande partie en raison des activités humaines.

Les émissions de gaz à effet de serre, d'origine humaine, sont l'une des principales causes de ce changement climatique.

La population mondiale va croître pour passer de quelques 6 milliards d'habitants à 9 milliards, dans les années 2050.

La population est devenue majoritairement urbaine et ce phénomène ira croissant au XXIe siècle.

Les ressources énergétiques d'origine fossile génèrent pour l'essentiel ces émissions de gaz à effet de serre.

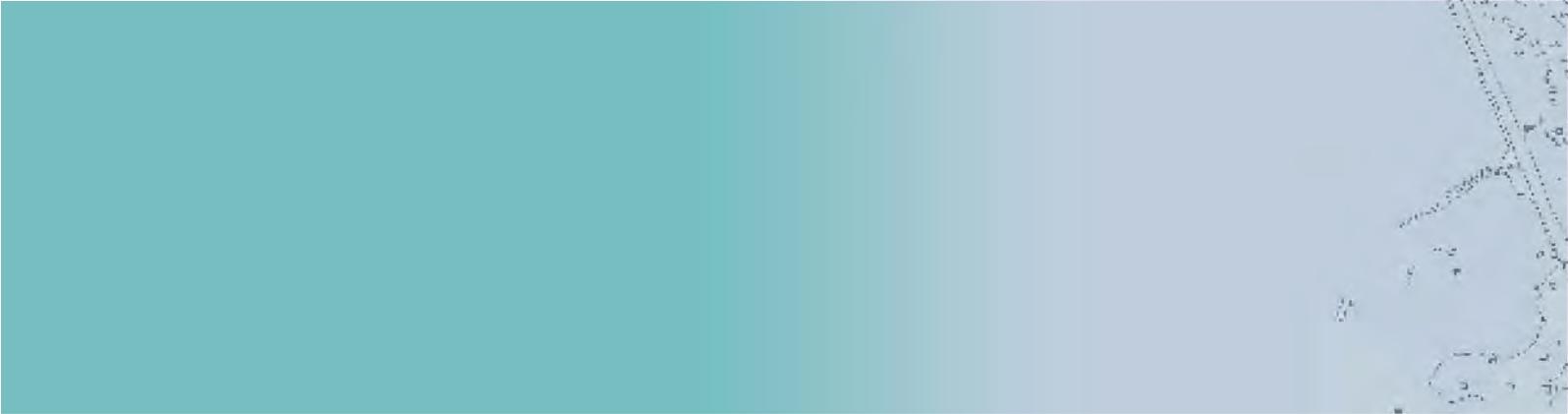
D'une façon générale, les ressources naturelles s'épuisent et la biodiversité se dégrade.

Tous ces méfaits influent en premier lieu sur la santé des habitants de la planète, car les phénomènes sont mondiaux et globaux, tout autant que sur la réduction voire la disparition progressive de la biodiversité, indispensable à l'espèce humaine.

L'ampleur de ces mutations, est un véritable défi pour l'humanité et pour chaque habitant qui va vivre des changements profonds de comportement dans sa vie de tous les jours.

Devant ce diagnostic, que peut-on faire individuellement et collectivement ?

A l'échelle d'une commune, comme celle de Piolenc, face aux mutations ci-dessus décrites, au moment de définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de son territoire pour les prochaines décennies, peut-on agir ? et si oui, comment ?



Sommaire du PADD de Piolenc

INTRODUCTION / PREAMBULE

- Définition
- Les enjeux du Projet de Territoire

LE PROJET POLITIQUE DE PIOLENC

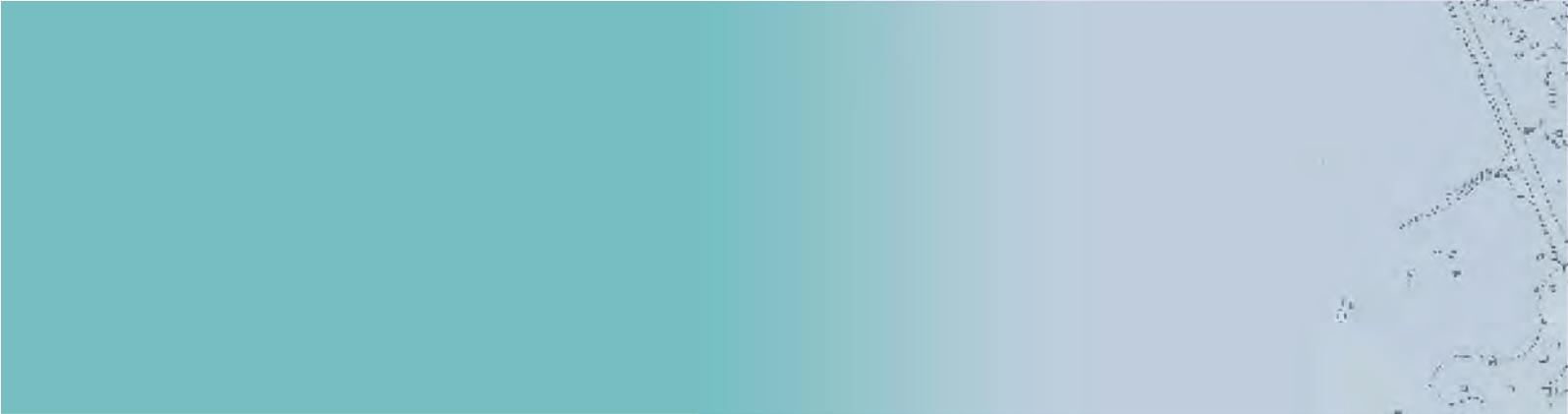
- Une croissance durable
- Un lien social affirmé
- Une cohérence entre nature et développement

LES ACTIONS DU P.A. D. D. DE PIOLENC

1. Les déplacements
 - Modes rapides
 - Modes doux
2. Le développement économique
3. Le cadre de vie et l'environnement
 - Espaces naturels et agricoles
 - Gestion des risques
4. L'habitat
 - Paysage urbain et patrimoine
 - Développement et diversification
5. Les équipements

CONCLUSION

- Validation, mise en oeuvre et suivi
- Les orientations d'aménagement en projet



Définition du P.A.D.D.

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) définit l'ensemble des orientations générales d'aménagement du territoire communal. A ce titre, il articule les politiques sectorielles élaborées dans les domaines de l'action communale : l'habitat, le développement économique, la politique des équipements, des déplacements, de l'environnement, et du patrimoine.

Il s'agit d'un document politique exprimant le projet de la collectivité locale à l'horizon de 10 à 20 ans.

L'article R. 123-1 du Code de l'Urbanisme introduit, depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, la notion de Projet d'Aménagement et de Développement Durable alors que son contenu est explicité à l'article R. 123-3.

Le PADD constitue la distinction essentielle entre le contenu du POS et celui du PLU. Il était à l'origine opposable aux tiers. Cette disposition génératrice d'une insécurité juridique importante a été supprimée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003. Aujourd'hui, le PADD n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme. Toutefois, le zonage et le règlement écrits doivent être compatibles avec ce dernier. De même, toute modification future du PLU doit rester cohérente avec le projet urbain exprimé dans le PADD. Cette notion de cohérence, d'une interprétation souple, assure la sécurité juridique du document, tout en préservant une certaine portée au PADD.

Le PADD de Piolenc servira de base à l'établissement des règlements littéral et graphique, qui constituent les autres pièces maîtresses du PLU.

Les enjeux du projet de territoire de Piolenc

Pour répondre aux enjeux de son territoire, le Conseil municipal de Piolenc a décidé de réviser son Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) puis d'y substituer l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Cette procédure est l'occasion pour les élus, leurs techniciens et leurs partenaires institutionnels, comme pour les habitants de la Commune, de se pencher sur les problématiques rencontrées à Piolenc et d'en mesurer les atouts et les opportunités à saisir pour leur territoire.

Ce moment de réflexion partagée est également l'occasion de dessiner les contours et un contenu d'un Projet de Territoire qui mêle ambition et réalisme, développement et aménagement, à court et long termes.

Le positionnement géographique de la ville confère à Piolenc de réelles potentialités de développement. Ville au cœur du Haut Vaucluse, Piolenc bénéficie de surcroît d'un réseau de voies de communication de premier rang (Rhône, autoroute A7, RN7, voie ferrée PLM), d'une image relativement forte liée à un riche patrimoine culturel et d'un environnement naturel et paysager remarquable (Collines boisées, plaines fertiles et massif d'Uchaux). Cette situation et ce contexte géographique confèrent à la ville des atouts certains, mais l'exposent également à bon nombre de nuisances et/ou de contraintes.

Le Projet de territoire de Piolenc précise les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Commune, afin de :

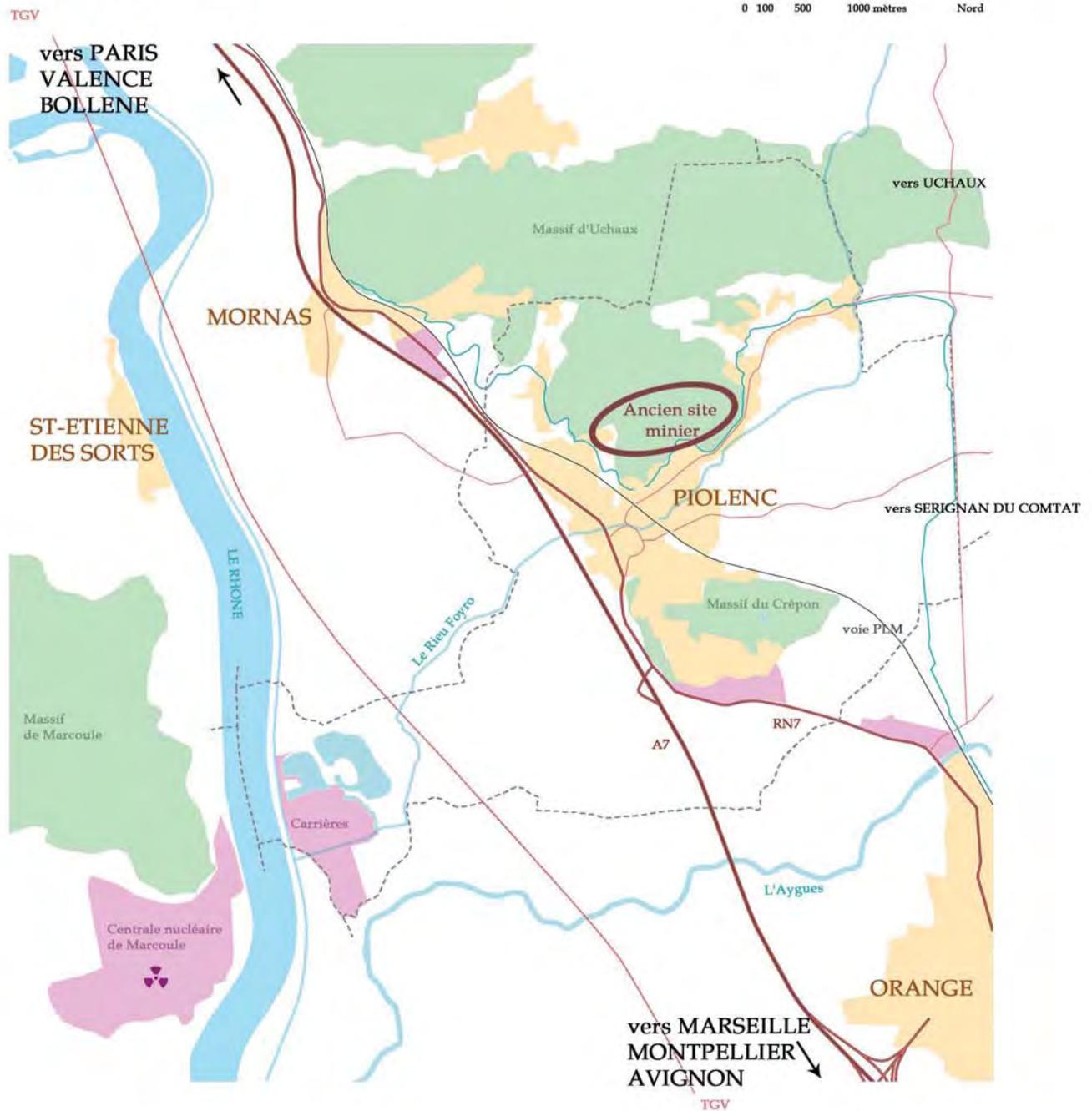
- ♦ trouver notamment un équilibre entre renouvellement urbain et extension maîtrisée de l'agglomération d'un côté, et préservation des espaces et des paysages naturels (objectif de développement durable) de l'autre,
- ♦ assurer la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat, avec une réelle quantification des besoins présents et futurs,
- ♦ garantir une utilisation économe et équilibrée des espaces, la maîtrise des déplacements, la préservation de la qualité du cadre de vie, la protection du patrimoine, la réduction des nuisances et des risques.

Ce Projet politique de Territoire présente d'une part, les grandes intentions et « lignes de conduite » auxquelles chaque intervention sur le territoire doit être en cohérence puis, d'autre part, un projet d'aménagement qui propose des interventions précises et concrètes sur ce territoire afin de réaliser physiquement le projet politique.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) de Piolenc a pour objectif global de qualifier et mettre en valeur l'ensemble du territoire afin de renforcer sa position dans l'armature urbaine départementale et régionale. Il a pour objectif d'assurer un aménagement urbain de qualité visant à permettre un développement sur le long terme de la commune.

Les enjeux du projet de territoire de Piolenc

Environnement urbain



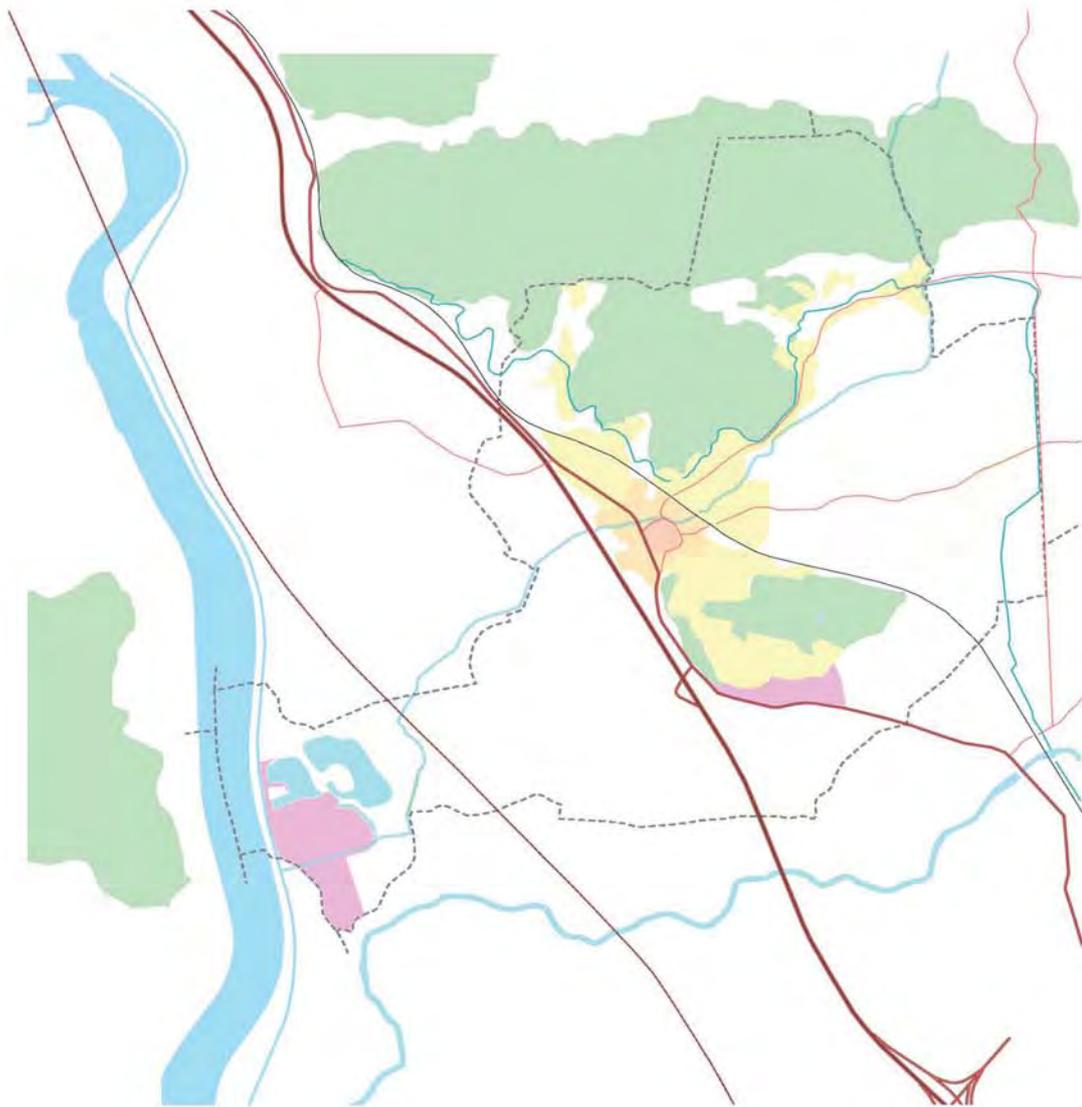
- Occupation du sol**
- Forêt et boisement
 - Espaces urbains
 - Activité
 - Centrale nucléaire

- Hydrographie**
- Cours d'eau
 - Plan d'eau, réservoir
- Limites administratives**
- Limite communale

- Infrastructure**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Voie principale
 - Voie ferrée Paris-Lyon-Marseille
 - Voie T.G.V.

Etat existant

0 100 500 1000 mètres Nord



Occupation du sol

- Forêt et boisement
- Activité
- Centre urbain ancien
- Espace urbain ancien
- Espace de faubourg

Hydrographie

- Cours d'eau
- Plan d'eau, réservoir
- Limites administratives
- Limite communale

Infrastructure

- Autoroute
- Route nationale
- Voie principale
- Voie ferrée Paris-Lyon-Marseille
- Voie T.G.V.

LE PROJET POLITIQUE DE PIOLENC

Transports, aménagement, constructions, habitat, énergie, sont directement concernés par les grandes mutations précitées (climats, ressources, biodiversités, populations...). Ces bouleversements concernent également, les modes de production économique et donc l'emploi. Ils interfèrent aussi sur les liens sociaux tissés entre les individus et remettent en cause les relations entre le développement et la nature.

Pour tous ces points, des attitudes et des décisions, sur la façon de vivre ensemble, appartiennent à chaque individu et chaque collectivité ; ils ont une action directe sur l'évolution de la société.

Aussi, la commune de Piolenc a décidé de réagir à la mesure de ses moyens et invite chaque piolencoise et piolencois à en faire de même.

Pour l'heure, la Commune s'inscrit dans la logique du « Grenelle de l'Environnement »² engagé par le Gouvernement et elle souhaite apporter, par son action, une contribution à cette démarche nationale.

Piolenc veut avancer vers un projet de « Commune durable » !

Pour cela, la Commune se donne un triple objectif, qui guide le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- Une croissance durable ;
- Un lien social renforcé ;
- Une cohérence entre la nature et le développement urbain.

Elle s'y engage par des démarches partenariales, novatrices et responsables et par le lancement immédiat des premières actions annoncées de son projet « Piolenc, commune durable ». Ce vaste projet de territoire s'inscrira dans le temps en fonction des capacités et des ressources mobilisées.

Pour affirmer tout son poids dans le temps et à toutes les échelles de territoire, le projet communal doit être reconnu et approuvé à tous les niveaux, politique, social, économique : habitants, association d'habitants, société civile au sens large, Municipalité défendant l'intérêt communal et administrations supra communales : intercommunalité, département, région, Etat, Europe...

2. Grenelle de l'environnement :

Le Ministre d'Etat de l'écologie de l'aménagement et du développement durable, Jean-Louis BORLOO a présenté le 6 juillet 2007 à la presse les grandes orientations du « Grenelle de l'environnement ».

Il vise à créer les conditions favorables à l'émergence de cette nouvelle donne française en faveur de l'écologie et de l'environnement. Il réunira pour la première fois l'Etat et les représentants de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Ce plan, dont les mesures seront évaluées a priori et a posteriori, sera donc un point de départ à la mobilisation de la société française pour inscrire son développement dans une perspective durable.

Source : <http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/> ; Depuis, la loi relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement a été adoptée le 21/10/2008.

Source : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/ta/ta0200.asp> <http://www.assemblee-nationale.fr/13/ta/ta0200.asp>

1. UNE CROISSANCE DURABLE

3. En référence aux travaux du « Grenelle Environnement ».

4. Le rapport STERN sur l'économie du changement climatique est un compte rendu sur l'effet du changement climatique et du réchauffement global sur la planète rédigé par l'économiste Nicholas Stern à la demande du premier Ministre de Grande Bretagne. Publié le 30 octobre 2006, ce document de plus de 700 pages est le premier rapport financé par un gouvernement sur le réchauffement climatique, mené par un économiste et non par un météorologue.

Ses principales conclusions sont qu'un pour cent du PIB investi maintenant suffirait à fortement atténuer les effets du changement climatique, soit une augmentation ponctuelle de l'indice des prix, de la même grandeur que des coûts auxquels nous sommes habitués à faire face, par exemple en ce qui concerne les fluctuations des taux de change. Cela ne ralentirait nullement notre activité et qu'autrement ce serait risquer une récession jusqu'à vingt pour cent du PIB mondial.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport_Stern

« **Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie.** »
« **Instaurer un environnement respectueux de la santé** »
« **Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité.** »³

Le XXI^e siècle sera écologique ou ne sera pas ...

Pour Sir Nicholas STERN⁴, l'écologie est en train de devenir le nouveau moteur de l'économie et ne pas agir en ce sens serait irresponsable et irréaliste d'un strict point de vue économique.

Aussi, conviendra-t-il à l'échelle du territoire communal, comme à toutes les échelles, de promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité.

Cela peut se traduire par une meilleure utilisation décentralisée des ressources locales, notamment dans les domaines de la production agricole alimentaire et énergétique, de la construction, des déplacements et de la consommation de l'espace communal.

Maîtriser et gérer le développement urbain qualitativement et quantitativement :

Le développement urbain de Piolenc sera limité et maîtrisé physiquement, car les transports et l'habitat sont les deux premières sources humaines d'émission de gaz à effet de serre et cela permet de préserver les terres agricoles et forestières de l'étalement urbain.

Par ailleurs, il faut rappeler la place structurante de la RN 7, qui assure l'essentiel des déplacements des habitats de la commune et de tous les usagers qui s'arrêtent à Piolenc ou transitent sur cet axe Nord / Sud. C'est pour répondre à ces fonctions essentielles que ce grand axe structurant doit être réaménagé, d'un bout à l'autre de l'agglomération de Piolenc.

Dans ce même Projet de Territoire, la mixité habitat / emploi sera recherchée et favorisée, afin de contribuer, d'une part, à une réduction potentielle des distances domicile / travail et, d'autre part, à une meilleure qualité de l'espace urbain et des équipements mis à disposition des habitants et des usagers.

Promouvoir des modes de développement écologiques :

De plus, l'utilisation des énergies renouvelables sera préférée privilégiée, car la maîtrise de la demande d'énergie intervient directement sur une croissance durable du territoire ; c'est la raison pour laquelle les énergies renouvelables seront au cœur de toute action sur le territoire communal. Cela permet en outre la production d'énergies au plus près du lieu de consommation. La commune s'engage en même temps dans un programme quinquennal d'économie d'énergie (réduction de l'intensité lumineuse entre 23h et 5h par exemple).

Piolenc souhaite conserver, valoriser et développer ses ressources agricoles et pour cela favorisera une économie agricole écologique.

Le projet politique de Piolenc

1. Une croissance durable

Les produits de la terre (tant alimentaires qu'énergétiques), seront progressivement obtenus en réduisant l'utilisation de produits polluants pour les sols, l'eau et l'air.

De même, la pisciculture biologique sera favorisée, en utilisant les plans d'eau, réalisés à partir des extractions temporaires de granulats. Ils sont alimentés par la nappe phréatique, avec une eau de bonne qualité, un courant favorable et sans pollution.

Piolenc, en ces domaines, contribuera au développement de ces initiatives, aux différentes échelles de territoires qui la concernent, tout particulièrement celle du bassin de vie d'Orange, et demain dans le cadre d'un territoire organisé autour d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

En bien des domaines, Piolenc fera de l'innovation écologique un moteur de l'évolution du territoire communal.

Piolenc fera progresser une meilleure approche écologique et mutualisée des déplacements, en favorisant les initiatives de transports en commun et non polluants : gare ferroviaire, port fluvial, navette, covoiturage, auto partage, vélos, pédibus..., en encourageant l'utilisation des biocarburants et en agissant sur une fiscalité écologique (primes et exonérations).

Développer un environnement respectueux de la santé :

La réduction des substances toxiques (substances chimiques cancérigènes, pesticides...) doit être prioritaire dans le projet de territoire. A ce sujet, la Directive REACH⁵ a été signée le 1^{er} juin 2007, au niveau européen, et marque un tournant sans précédent dans l'histoire des activités humaines.

A l'échelle nationale, un plan santé environnement (PNSE) a été adopté le 21 juin 2004 et indique que « la santé environnementale doit viser à réduire les menaces qui pèsent sur les personnes dans leur cité, leur logement, et leur lieu de travail. »

En ce sens, renforcer le lien entre agriculture, territoires, environnement et santé devient un enjeu de santé publique ; réduire les pollutions atmosphériques résultant notamment des transports est une urgence, de même importance que la réduction des gaz à effet de serre ; répondre aux mêmes exigences de garantie environnementale pour les constructions de type habitat, lieux d'activités est une priorité ; réduire les nuisances sonores procède d'une même logique (RN7, A7 avec notamment la mise en place de murs anti-bruit).

Toutes ces exigences ont des répercussions en terme d'aménagement du territoire et doivent s'inscrire dans le projet communal, en terme de partenariats spécifiques avec les entreprises et les particuliers, de localisations privilégiées et d'organisation spatiale et réglementaire.

5. Directive européenne REACH de juin 2007: Projet ambitieux de réglementation de la mise sur le marché de plus de 30000 substances chimiques, il est destiné à l'évaluation et au recensement de ces substances, le projet REACH (enRegistrement, Evaluation et Autorisation des substances Chimiques) devrait modifier en profondeur la gestion des substances chimiques par leurs fabricants et importateurs, mais aussi leurs utilisateurs. Concerne le monde de la chimie et l'industrie européenne tout entière (aéronautique, automobile, labos pharmaceutiques...), qui manie au quotidien quantité de produits intégrant des substances chimiques et qui va devoir revoir une partie de ses pratiques. Source : http://www.liberation.fr/actualite/economie_terre/257457.FR.php

Le projet politique de Piolenc

1. Une croissance durable

6. Suite à la publication de son rapport *Agriculture biologique et sécurité alimentaire*, l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), encourage les États à intégrer l'agriculture biologique dans leurs priorités nationales. Présenté à l'occasion de la Conférence internationale sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire qui s'est tenue du 3 au 5 mai à Rome, le rapport rappelle que l'agriculture biologique n'est plus un phénomène propre aux pays développés. En 2006, elle était pratiquée dans 120 pays sur un total de 31 millions d'hectares et représentait un marché de 40 milliards de dollars. Après étude des points forts et des faiblesses de l'agriculture biologique et des caractéristiques de sa chaîne d'approvisionnement, le rapport conclut sans réserve que l'agriculture biologique est un modèle alternatif au service d'un développement durable qui a le potentiel nécessaire pour satisfaire la demande alimentaire mondiale tout comme l'agriculture conventionnelle d'aujourd'hui, mais avec un impact mineur sur l'environnement.

Source : http://www.actu-environnement.com/fao_agriculture_biologique_2646

Par exemple, les plaines agricoles de Piolenc, grâce à la qualité des terres et au dimensionnement des propriétés agricoles, pourraient progressivement se réinvestir dans une production biologique pérenne. En effet, l'image de la production alimentaire se fait aussi par la qualité des produits et la prévention des risques alimentaires sur la santé notamment.

La Commune s'engage dans une politique d'accompagnement et d'aide à la formation des entreprises agricoles qui se lancent dans cette voie, afin de développer la production agricole biologique sur le territoire de Piolenc.

Le devenir du « Bio », tant à l'échelle locale qu'à l'échelle internationale est une nécessité, porteuse de croissance et de développement (cf. rapport de la FAO).

Par ailleurs, il a été décidé en France, de porter la part du « bio » dans l'agriculture française à 6% en 2012 et 20% en 2020, contre 2% actuellement (Loi du 21/10/2008, mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement <http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/spip.php?article1006>).

Enfin, les plaines agricoles du Haut Vaucluse, telles que celles de Piolenc, sont porteuses d'une identité locale et d'une qualité de vie certaine. Ces valeurs : patrimoniale, paysagère, économique, organisatrice de l'espace (en domaines), représentent une véritable richesse environnementale et un levier fondamental du développement durable du territoire communal.

2. UN LIEN SOCIAL RENFORCÉ

« Construire une démocratie écologique »

Il est possible de faire évoluer la démocratie locale en prenant en compte le pilier environnemental du développement durable, comme l'un des deux piliers de l'édifice communal ; sachant que le premier pilier, porteur des solidarités sociales de voisinage, passe par l'information, la communication et la concertation.

A titre d'exemple, les énergies renouvelables montrent l'une des voies qui peut être entreprise.

L'objectif est triple : la réduction des gaz à effets de serre, la participation des acteurs du territoire et des responsabilités exercées au plus près des citoyens et la création de richesses locales, qui peuvent être mieux partagées sur le territoire.

Faciliter une économie solidaire et équitable:

La production des énergies renouvelables peut être en grande partie réalisée sur place, décentralisée et dans des conditions d'économie solidaire.

Aujourd'hui, des dispositifs sont connus et pratiqués, telles les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (les SCIC) dans lesquelles les collectivités territoriales peuvent également investir au côté de partenaires privés (entreprises, salariés et habitants).

Ces dispositions peuvent tout autant être développées en d'autres domaines tels l'agriculture (qui a une longue pratique de la mutualisation et de l'entraide professionnelle), l'habitat (l'habitat social notamment, mais aussi toutes les actions coopératives qui peuvent s'inscrire autour : jardins familiaux, serres régulatrices d'énergie, espace publics de gestion collective, l'écoconstruction ...), les déplacements (covoiturage, auto partage, pédibus...).

Par ailleurs, le principe du commerce équitable peut certes être développé d'un continent à un autre entre producteurs et consommateurs, mais également sur un même territoire, dans le cadre de structures de proximité, pour des produits de consommation courante, alimentaires notamment.

Le projet politique de Piolenc

2. Un lien social renforcé

Organiser spatialement les quartiers pour favoriser les liens sociaux :

L'animation de « cœurs de quartier » avec des commerces, services, bureaux, équipements, mixité sociale, encourage les liens communautaires au sein du quartier, tels que l'entraide, les relations intergénérationnelles, les services à domicile, etc.

L'amélioration des liaisons inter quartiers et celles vers le centre ville, invite au partage de l'espace (public et privé) et à l'échange de richesses (humaines et matérielles). Ces simples connexions mettent en valeur l'identité commune à tous : Piolenc.

La recherche de mixité fonctionnelle (activités et habitat) conforte l'image d'un quartier et construit son identité. En ce sens, le zonage par type de fonctions doit être proscrit. Tout quartier de ville doit être en capacité d'accueillir des activités et de l'habitat, même si des orientations préférentielles sont marquées. Cet objectif vise essentiellement à installer dans le temps des dynamiques économiques, sociales et environnementales permettant une pérennité des quartiers et une évolution des usages. C'est cet ensemble qui compose la richesse de l'histoire d'un quartier. Ce sont les préconisations que la Commune de Piolenc souhaite développer dans chacun de ses projets.

Il en est de même de la pertinence des formes urbaines (c'est à dire l'organisation des lotissements à différencier des formes architecturales) car elles dessinent les espaces publics, supports de la vie sociale.

L'Association Foncière Urbaine (AFU) est l'un des outils (juridique, foncier et économique) qui permet de répondre tout à la fois à l'exigence de forme urbaine recherchée et à l'équité sociale (par une mutualisation d'espaces et de services collectifs), dont le renforcement doit être incessant et quotidien dans la vie communale.

Privilégier la rue c'est limiter les impasses, les « raquettes de retournement » et les boucles de circulation, qui renferment sur eux-mêmes les habitants. C'est aussi refuser la juxtaposition d'opérations (lotissement) sans aucun lien entre elles et sans ouverture vers l'extérieur et qui, de ce fait, ne participe pas à l'élaboration de la ville.

L'organisation spatiale des quartiers, c'est aussi intégrer dans leur composition les réseaux de chemins piétonniers, de parcours vélos et de continuité végétale indispensable à la biodiversité. Ainsi, développer l'accessibilité et la liberté de tous ces modes de déplacements concourt à une meilleure qualité urbaine et au renforcement du lien social.

Le projet politique de Piolenc

2. Un lien social renforcé

Rechercher les cohérences de territoire :

Une articulation permanente entre les différentes échelles de territoire est à rechercher. C'est une démarche engagée à Piolenc entre les territoires : communal, intercommunal, S.C.O.T. et bassin de vie.

Ces cohérences de territoire ont aussi une incidence sur les liens sociaux qui peuvent se nouer entre citoyens (habitants, usagers...).

L'espace public contribue à ces rencontres. L'espace public est aussi le lieu de la fête. Les fêtes traditionnelles jouent à Piolenc un rôle non négligeable ; l'ail et les fourrages, mais aussi des rencontres culturelles et artistiques, jumelage,... font partie du socle culturel et social de la Commune.

Les équipements que la collectivité met au service du plus grand nombre influent aussi grandement sur la qualité de vie des habitants et sur le lien social qui s'établit. Cette culture urbaine est une spécificité européenne, particulièrement présente dans les villes françaises. Piolenc y répond par l'intégration de grands équipements structurants insérés dans le tissu urbain.

Sont en projet à l'échelle communale ou intercommunale : gendarmerie, nouveau centre d'intervention des sapeurs pompiers, extension de la crèche, création d'un stand de tir à l'arc intégrant une plate-forme multisports, amélioration de la base de loisirs avec l'aménagement d'une zone de baignade surveillée, d'un parcours de santé et d'une maison de l'environnement durable, groupe scolaire, collège, extension de la maison de retraite, village d'enfants pour accueillir les enfants déshérités ou maltraités...

Privilégier la mixité sociale et les liens intergénérationnels :

C'est une priorité pour la Commune de Piolenc. L'accueil des personnes âgées à proximité du centre historique est une réponse concrète. Celle-ci va se poursuivre avec la création de logements sociaux afin de répondre à la réglementation en vigueur.

Au cœur de chaque quartier identifié, une attention particulière sera portée en faveur d'une réelle mixité sociale, tant dans l'élaboration du programme (programmation exclusive et mono forme, phénomènes de type résidences fermées ou sécurisées à éviter, par exemple) que dans le parti d'aménagement (impasse, espace collectif privatisé systématique...).

3. UNE COHERENCE ENTRE NATURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

« *Préserver la biodiversité et les ressources naturelles* »
« *Adopter des modes de production et de consommation durables* »

Concrètement, les actions de développement urbain doivent permettre de mieux gérer les ressources renouvelables de la Commune, de les faire fructifier en qualité et de supprimer progressivement les pollutions générées par les activités humaines. Ces ressources doivent être exploitées dans une logique de développement durable.

Cohérence entre nature et développement urbain doit pouvoir se décliner, au service du plus grand nombre, aux différentes échelles territoriales, car les risques comme les ressources s'affranchissent bien souvent des limites administratives.

Certes, la culture du risque, tant naturel qu'industriel, est présente sur la Commune depuis longtemps. Elle doit être confortée. Ceci étant, la gestion des risques n'est pas une finalité. C'est l'ambition du projet de Piolenc d'allier la gestion des risques à l'exploitation des potentialités d'exception de son territoire.

Promouvoir et préserver la biodiversité:

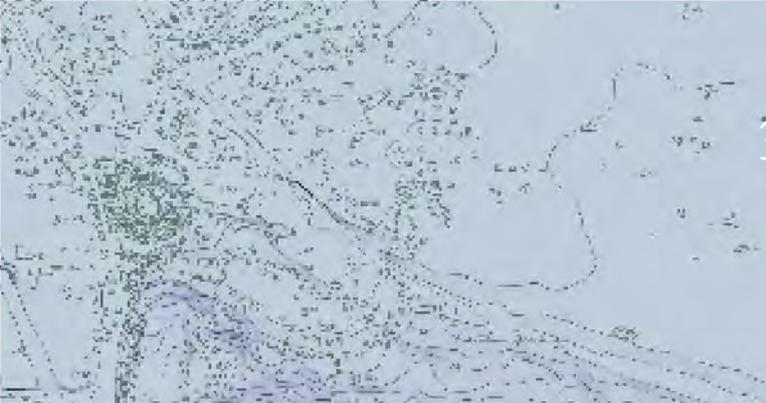
La prise de conscience de l'extinction d'espèces au cours des dernières décennies, fut-elle bien loin de Piolenc, amène à concevoir la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles comme une donnée fondamentale à prendre en compte dans l'aménagement du territoire. Cela est vrai quelque soit l'échelle traitée, celle du quartier, de la commune ou toute autre.

En définitive, biodiversité est quasi synonyme de « vie sur terre ».

Autrement dit, la diversité de la faune et de la flore procède de la viabilité des territoires. Elle fournit tout l'oxygène vital que nous consommons, tout ce que nous mangeons (cultures vivrières, bétail, poissons...) ; elle contribue à la qualité de l'eau, des sols et à la régulation climatique.

Concevoir un projet d'urbanisme en intégrant la biodiversité, comme l'une des données à part entière du territoire, c'est aussi substituer à un écosystème initial de nouveaux équilibres écologiques durables, riches d'une nouvelle biodiversité.

Pour préserver ces micro-climats, la topographie est largement prise en compte dans l'organisation de la ville : le réseau hydrographique de Piolenc, au delà des aspects fondamentaux de sécurité, est fortement mis en valeur dans le projet urbain ; la végétation tiendra une place essentielle au cœur des nouveaux quartiers, créant ainsi des continuités végétales, déterminantes pour la pérennité de la faune et de la flore.



Le projet politique de Piolenc

3. Une cohérence entre nature et développement urbain

Le projet de territoire de Piolenc met en place des « espaces d'interfaces » qui ont pour objectifs la protection avec la définition de zones tampons (marge de recul sans construction), la valorisation et l'ouverture aux habitants (culture du risque), et la sécurisation des lieux (création de « postes avancés » de lutte contre le feu, route d'Uchaux par exemple).

Cela se traduira notamment par l'émergence d'une trame végétale composée notamment d'une coulée verte le long du Rieu Foyro, de liaisons boisées entre les massifs forestiers à travers des nouveaux quartiers durables (le Puvier et l'Étang), et du développement de l'agriculture urbaine et des jardins familiaux.

Economiser et recycler les ressources naturelles :

Les ressources communales renouvelables : eaux, énergies, produits agricoles, forêts, pêche... peuvent être exploitées dans une logique de développement durable. Les différents projets d'aménagement du territoire décrits ci après ont cet objectif.

Le manque récurrent de granulats sur le bassin de vie trouvera une possibilité d'ouverture de carrières en roches massives (massif d'Uchaux), en complément des extractions temporaires dans la plaine alluviale du Rhône. Un port fluvial est prévu pour les déplacements de matériaux.

Par le développement de fermes éoliennes et solaires (Plaine alluviale du Rhône, Massif d'Uchaux pour le solaire), l'utilisation du Rhône pour les transports de marchandises, une possible plateforme multimodale (Eau, fer, route), le développement de l'agriculture et de la pisciculture biologique et l'utilisation de l'énergie biomasse liée aux massifs et à l'agriculture biologique, Piolenc s'appuie sur ces ressources renouvelables pour dynamiser davantage son économie. La sensibilisation et l'implication des habitants sont essentielles pour un développement d'ensemble cohérent.

Aujourd'hui la commune de Piolenc favorise par des subventions l'installation de chauffe eau solaire, de capteurs photovoltaïques et de cuves de récupération d'eau de pluie. Elle entend bien sûr poursuivre ces actions, en partenariat avec les services régionaux.

L'eau, dans toutes ses dimensions, structure le projet de territoire de Piolenc.

Les premières dispositions sont de maintenir la qualité de l'eau, d'avoir une gestion des prises d'eau tant en surface qu'en profondeur (distribution communale d'eau brute), de respecter l'écoulement naturel de l'eau à l'air libre, et de tamponner les eaux de pluie. De plus, l'eau potable est rare et doit être protégée (ne pas la mélanger inutilement avec des eaux sales et polluées).

Le projet politique de Piolenc

3. Une cohérence entre nature et développement urbain

7. Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Compétence intercommunale.

Piolenc s'appuie sur le concept de l'hydrologie douce qui repose sur trois principes fondamentaux : la diminution de la production des eaux de ruissellement, en favorisant notamment l'infiltration et le stockage temporaire aux niveaux individuel et collectif, le ralentissement des écoulements résiduels par l'allongement du cheminement de l'eau, et la réduction de la charge polluante des écoulements.

Par ailleurs, pour l'assainissement de ses eaux usées, Piolenc a terminé la construction d'une nouvelle station d'épuration répondant aux ambitions du projet de territoire. Pour parfaire son dispositif, la Commune, par l'intermédiaire du SPANC de la Communauté de communes⁷, veut aussi conforter son concept d'assainissement écologique par quelques actions de recyclage simples telles que le nettoyage localement des eaux sales (assainissement autonome par exemple avec des filtres à sable), et l'utilisation de végétation aquatique et de lits de roseaux pour absorber les polluants.

En réalité, le volume des déchets, qu'ils soient liquides ou solides, est un réel problème. Le tri à la source des déchets solides est l'une des réponses apportées par la Commune. Dans cet esprit, bien que les décisions relèvent d'autres structures que celles de la Commune, Piolenc a déjà conduit une réflexion et une action sur l'ensemble du processus de traitement des déchets ; ce traitement concerne les déchets ménagers, d'entreprises ou résultant de travaux. Un effort permanent d'amélioration est effectué dans le cadre de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence.

Concrètement, à Piolenc, cela peut se traduire par l'utilisation de matériaux de construction écologiques et recyclables sur place (bois, paille, terre, pierre...), la valorisation des composts ménagers et des déchets verts, et le développement de lieux de collecte et de recyclage des déchets au sein des quartiers et en porte à porte. Ces lieux qui doivent être accessibles, participeront ainsi d'une image positive de l'écologie urbaine et du développement durable.

Rechercher les grands équilibres territoriaux :

Les grandes masses constituant le territoire de Piolenc se définissent par : la forêt, les plaines agricoles et l'agglomération.

A l'échelle du territoire, le projet s'attachera à respecter les proportions de ces grandes masses entre elles. En ce sens, il définit des limites d'extension à l'agglomération, protège et valorise la forêt et dynamise et renouvelle l'agriculture.

Le projet politique de Piolenc

3. Une cohérence entre nature et développement urbain

Ces grands équilibres seront pérennisés par :

- La reconnaissance de l'interdépendance de ces grandes masses entre elles. Pour cela Piolenc facilite les liaisons et relations ville/campagne par le développement de réseaux de déplacements doux et de sentiers périurbains à travers les paysages naturels et permettant ainsi aux habitants d'aller à la rencontre des espaces naturels. Ces liaisons favorisent des prises de conscience simples : la forêt garantit notamment le renouvellement de l'air (oxygène) et les terres fertiles sont nourricières et énergétiques.
- Le respect des savoir-faire de l'agriculture et de la forêt au sein même de l'agglomération. Piolenc souhaite faire pénétrer la plaine agricole et la forêt dans la ville par le développement de jardins agricoles urbains et d'espaces forestiers urbains. La rencontre de ces différents corps de métiers avec les « citadins » renforce et encourage le respect de ce qui existe hors agglomération.
- L'émergence d'une force et d'une identité de cœurs de quartier au côté des fonctions traditionnelles du centre ville permet d'amener une qualité de cadre de vie plus riche que dans la périphérie actuelle. Elle favorisera ainsi le renouvellement urbain au sein des quartiers constitués.

8. Les aménagements du Rieu Foyro sont de la compétence d'un syndicat intercommunal (le SIBVRE, qui comprend 3 communes : Uchaux, Mornas et Piolenc).

Refonder le territoire de Piolenc :

Le diagnostic du territoire de Piolenc a permis de mettre en évidence les grandes lignes structurantes du territoire de Piolenc, le Rieu Foyro et la Route Nationale 7 qui, au delà des grandes fractures, telles la voie ferrée, l'autoroute et le TGV, construisent l'identité de Piolenc. Le projet de territoire a pour objectif de dynamiser ces deux grands axes structurants, en leur donnant un rayonnement qui contribue à la réduction de « l'effet fracture ».

Le Rieu Foyro, axe fondateur de la commune, retrouvant son identité et sa continuité, a vocation à être l'un des axes majeurs du projet d'aménagement et de développement durable de Piolenc.

Ayant préalablement traité les problèmes dus à ses débordements impétueux, dans le cadre de l'aménagement global de son bassin versant, ce cours d'eau apporte aussi une image de tranquillité. A la traversée du village, le Rieu Foyro retrouvera ainsi la place qu'il mérite ;

Sur l'ensemble du territoire et tout au long de ses berges, des aménagements adaptés et de qualité⁸ seront supports essentiels de développement et respectueux de sa nature.

Le projet politique de Piolenc

3. Une cohérence entre nature et développement urbain

La Route Nationale 7 (RN7) est éminemment liée à l'histoire et à la construction de la France. En effet, depuis 2000 ans, une voie passe le long du Rhône pour relier les grandes capitales. L'histoire de Piolenc se fonde également sur ce grand axe de passage. Aujourd'hui, ce grand axe Nord/Sud est directement concerné par les grandes politiques nationales et européennes d'aménagement du territoire. La RN7, même sur le fragment de Piolenc, doit faire l'objet de projets ambitieux et innovants.

Dans cet esprit, face à la fonction transport de transit, une priorité qualifiée doit être donnée à l'agglomération de Piolenc. La RN7 doit allier ses usages de déplacement aux qualités environnementales (réduction du bruit et pollutions), paysagères (cônes de vue, espaces de repos, plantations), et urbaines (entrée de ville, place réservée aux piétons et aux cyclistes, supports de sécurité, de convivialité et d'activités commerciales).

Une nouvelle relation à la voiture est à inventer, au bénéfice de véhicules à énergie renouvelable et de déplacements mieux partagés et plus écologiques : transports en commun, pistes cyclables, allées piétonnières ...). La réouverture de la gare SNCF de Piolenc est toujours attendue, avec la mise en service d'un cycle de transports local et interrégional vers les gares TGV.

Enfin, le Rhône doit retrouver sa place dans le territoire communal. Toutefois, deux faits majeurs nouveaux sont à prendre en compte :

Les dispositions du Plan Rhône, relative à l'hydraulique, qui ont été portées à la connaissance des élus en février 2008, font apparaître l'hypothèse d'une zone d'expansion de crues d'exception, dans la plaine Mornas Piolenc sur quelques 1800 hectares. Le risque de pollution irréversible de terres qui ne l'ont jamais été, apparaît insupportable aux élus et aux populations, et disproportionné par rapport aux faibles résultats hydraulique évalués. De surcroît, les impacts économiques et sociaux, voire de nouveaux dangers non encore évalués, amènent les élus à une demande auprès des services de l'Etat de proposition alternative.

Le trafic fluvial marchandises sur le Rhône a besoin de nouvelles bases avancées pour conforter le Port Autonome de Marseille (PAM), face à une concurrence internationale particulièrement vive. Entre Fos et Valence, un site est à définir. La plaine de Mornas Piolenc semble répondre aux caractéristiques requises.

La conjugaison de ces deux faits, en synergie des activités existantes est à trouver. Le projet politique de Piolenc en retient le principe comme une action majeure et prioritaire et l'inscrit ainsi dans son PADD, comme un des éléments constitutifs du Quartier Rhône Energie.

Au niveau local et au delà des derniers points évoqués, des initiatives peuvent être confortées et s'inscrire dans le projet de territoire. En agriculture par exemple, le développement d'une culture alimentation-santé, est une opportunité de développement des niches ou segments de marché : légumes frais, agriculture biologique, circuits courts, produits de terroirs,... C'est l'occasion d'une nouvelle relation entre les agriculteurs et les consommateurs.

PIOLENC S'ENGAGE

Le temps pour un tel projet de territoire est redoutable, car il peut user les esprits ; mais il peut aussi être un allié, dans la mesure où une méthode de travail et des outils adaptées sont mis en place ; par ailleurs, le temps est aussi nécessaire à la confrontation des idées, à la mobilisation des énergies.

En réalité, les changements de comportements sont essentiels pour accompagner, soutenir et renforcer le projet. A cet égard, la Commune de Piolenc se propose d'avancer sur une dizaine d'années de la façon suivante :

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation permanente (obligatoire de part les textes) du Plan Local d'Urbanisme (PLU), pouvant faire appel à des organismes de notation indépendants, il sera créé un Cycle de Conférences Permanentes (CCP) après l'approbation du PLU. La commune propose d'ores et déjà la création de quatre Conférences thématiques, dotées chacune d'une ambition forte et ayant pour objet de nourrir l'ensemble des actions du projet d'aménagement et de développement durable de la commune tout en réduisant l'empreinte écologique de la commune :

La Conférence permanente de la valorisation des terres agricoles

Elle aura notamment pour objet de voir comment, en l'espace de dix ans, il est possible de cultiver une agriculture biologique, exempte de tout produit toxique et de qualité pour la consommation humaine et animale et pour la nature.

Piolenc, première ville de France biologique, serait un objectif fondateur.

La Conférence permanente des énergies renouvelables et du passage à l'énergie positive

Elle aura notamment pour objet de voir comment, en l'espace de dix ans, il est possible de modifier les comportements individuels et collectifs (particuliers et entreprises)⁹ et de faire en sorte que toute construction et toute action aient un bilan énergétique positif par la production d'énergies renouvelables.

Piolenc, pionnière en France des communes à énergie positive, serait un objectif fondateur.

La Conférence permanente des économies solidaires et équitables

Elle aura notamment pour objet de voir comment, en l'espace de dix ans, il est possible de modifier les comportements individuels et collectifs et de faire en sorte que les initiatives des particuliers qui le souhaitent puissent trouver une réponse durable à leurs projets, dans le cadre d'une économie solidaire et équitable de territoires intercommunaux.

Piolenc, contributive en France des communes de l'économie solidaire, serait un objectif fondateur.

La Conférence permanente de l'entreprise durable

Elle aura notamment pour objet de voir comment, en l'espace de dix ans, il est possible de modifier les comportements individuels et collectifs et de faire en sorte que toute entreprise (commerces, professions libérales, artisans, sociétés de services,...) qui le souhaite puisse devenir « entreprise durable ».

Piolenc, commune pilote en France de l'entreprise durable, serait un objectif fondateur.

9. La commune de Piolenc favorisera, notamment par un règlement d'urbanisme approprié, l'implantation de systèmes de production d'énergies renouvelables, individuels et collectifs, domestiques et professionnels (capteurs thermiques et photovoltaïques, grand et micro éolien, géothermie, biomasse, cogénération...)

LES ACTIONS DU PADD DE PIOLENC DEUX AXES FONDATEURS

L'identité communale est fondée essentiellement sur deux éléments territoriaux majeurs: la RN7 et le Rieu Foyro. En effet, ces deux axes sont porteurs d'identité, d'histoire, de culture, de lien social, de vie, d'une qualité de cadre de vie, de rattachement à un territoire plus large, etc.

Ces grands axes majeurs structurent l'intégralité du territoire communal et traversent, à eux deux, l'ensemble des quartiers de Piolenc. De plus, ils forment l'ossature du réseau des déplacements sur la Commune et permettent ainsi d'avoir une cohérence d'aménagement et de développement global sur la totalité du territoire concerné : L'axe Nord / Sud : la vallée du Rhône et ses dynamiques et l'axe Est / Ouest : le Rieu Foyro et ses abords.

L'AXE NORD / SUD : LA VALLEE DU RHONE ET SES DYNAMIQUES

L'axe Nord / Sud se définit par la RN 7, le Rhône, l'autoroute A7, la voie ferrée PLM et la ligne TGV. C'est un fragment de la descente de la vallée du Rhône (d'échelle nationale) qui se place, à l'échelle communale, comme une série de fractures dans le territoire.

Les axes routiers ont un rôle de « vitrine » dans la traversée de Piolenc (notamment la RN7) en dessinant le parcours majeur de découverte et de lecture de la Commune, ainsi que les portes Nord et Sud de la ville. De plus, l'autoroute A7 installe une limite à l'urbanisation et s'impose donc comme une ligne forte sur le territoire communal. En outre, ces axes sont les supports de dynamiques positives (commerces, échanges, vies, rencontres, regards sur l'extérieur) mais aussi de lourdes contraintes (transport de matières dangereuses, bruit, insécurité routière et piétonne, pollutions, etc.)

Ainsi, Piolenc souhaite-t-elle engager une ré-appropriation de la RN7 et de ses abords avec pour objectifs d'améliorer la qualité de cet espace « vitrine » pour la ville, mais aussi d'en sécuriser et développer les pratiques, c'est à dire coordonner l'ensemble des modes de déplacement que doit proposer cet axe majeur.

En effet, cet axe Nord / Sud joue également un rôle essentiel à l'échelle de la Commune (car il n'y a pas de déviation : seules deux communes du Vaucluse le long de cet axe, Orange et Piolenc, n'ont pas d'itinéraire de contournement), celui d'un lieu-support de la vie quotidienne. Il traverse les deux pôles d'emploi majeurs de la Commune (un pôle culturel, défini par un centre ville élargi, et un pôle d'activités, au sud-est du centre vers Orange) et place donc la RN7 comme le support principal de la vie quotidienne piolencoise : accès aux commerces et services de proximité, déplacements domicile / travail et comme un lien essentiel entre les quartiers.

Le projet d'aménagement de Piolenc

Deux axes fondateurs

Les « lignes de conduite » choisies pour l'aménagement de ces lieux sont :

- Le renforcement des rôles de ces axes comme support de la vie communale.
- La mise en valeur des éléments identitaires de la Commune, présents le long de ces axes.
- La valorisation des séquences d'entrées de ville (équilibre paysage urbain/paysage naturel).
- Traitement des nouveaux points de vue sur la ville (sortie échangeur, gare SNCF, etc.).
- La réduction des nuisances.
- Le renforcement de la sécurité (routière et piétonne) et en particulier pour les personnes handicapées.
- La réduction de la chaussée voiture au profit des modes de déplacements doux.
- La priorité aux piétons et aux vélos.
- La promotion des actions complémentaires privées qui complètent les actions précitées.

Le projet d'aménagement de Piolenc

Deux axes fondateurs

L'AXE EST / OUEST : LE RIEU FOYRO ET SES ABORDS

L'axe Est / Ouest est constitué par le cours d'eau, le Rieu Foyro et ses abords. Il est essentiel pour la Commune ; d'abord, parce qu'il en définit les limites : Piolenc constitue le Sud Ouest du bassin versant du Rieu Foyro (dans sa quasi-intégralité) ; ensuite, parce qu'il traverse l'ensemble de la commune d'Est en Ouest, du massif d'Uchaux au Rhône, ce qui le définit comme un fil conducteur entre les différents quartiers traversés, mais surtout comme un élément identitaire fort auquel l'ensemble de la population fait référence. Enfin, ses crues importantes sont certes une contrainte, mais lui donnent aussi une dimension bien plus large que son lit.

C'est pourquoi, Piolenc a choisi d'aménager les abords du Rieu Foyro de manière à reconquérir (et sécuriser) cet espace identitaire pour les usages de promenades, d'agrément et de loisirs.

Les actions en ce sens :

- La réhabilitation de la continuité du tracé sur l'ensemble du Rieu Foyro
- La mise en place d'un réseau de déplacement doux, dont les abords du Rieu Foyro constitue une ligne principale, et qui offre ainsi un rayonnement réel (vélos, piétons, végétation) à cette rivière sur l'ensemble du territoire communal.
- La mise en valeur de son passage en centre ville

Par ailleurs, la mise en réseau de ces aménagements permet de valoriser la biodiversité et l'équilibre écologique local par des continuités aquatiques et végétales.

Enfin, l'aménagement de l'ensemble du bassin versant du Rieu Foyro s'inscrit dans une démarche globale de gestion du risque d'inondation et d'aménagement du réseau hydrologique, conduite par le Syndicat intercommunal du bassin versant du Rieu Foyro, dont le champ d'action s'étend bien au delà du territoire communal.

Il conviendra toutefois, pour limiter les risques d'inondation, d'examiner avec toute l'attention qu'il requiert le projet de création du canal de dérivation du Rieu Foyro, mené par une association locale, l'ARPE.

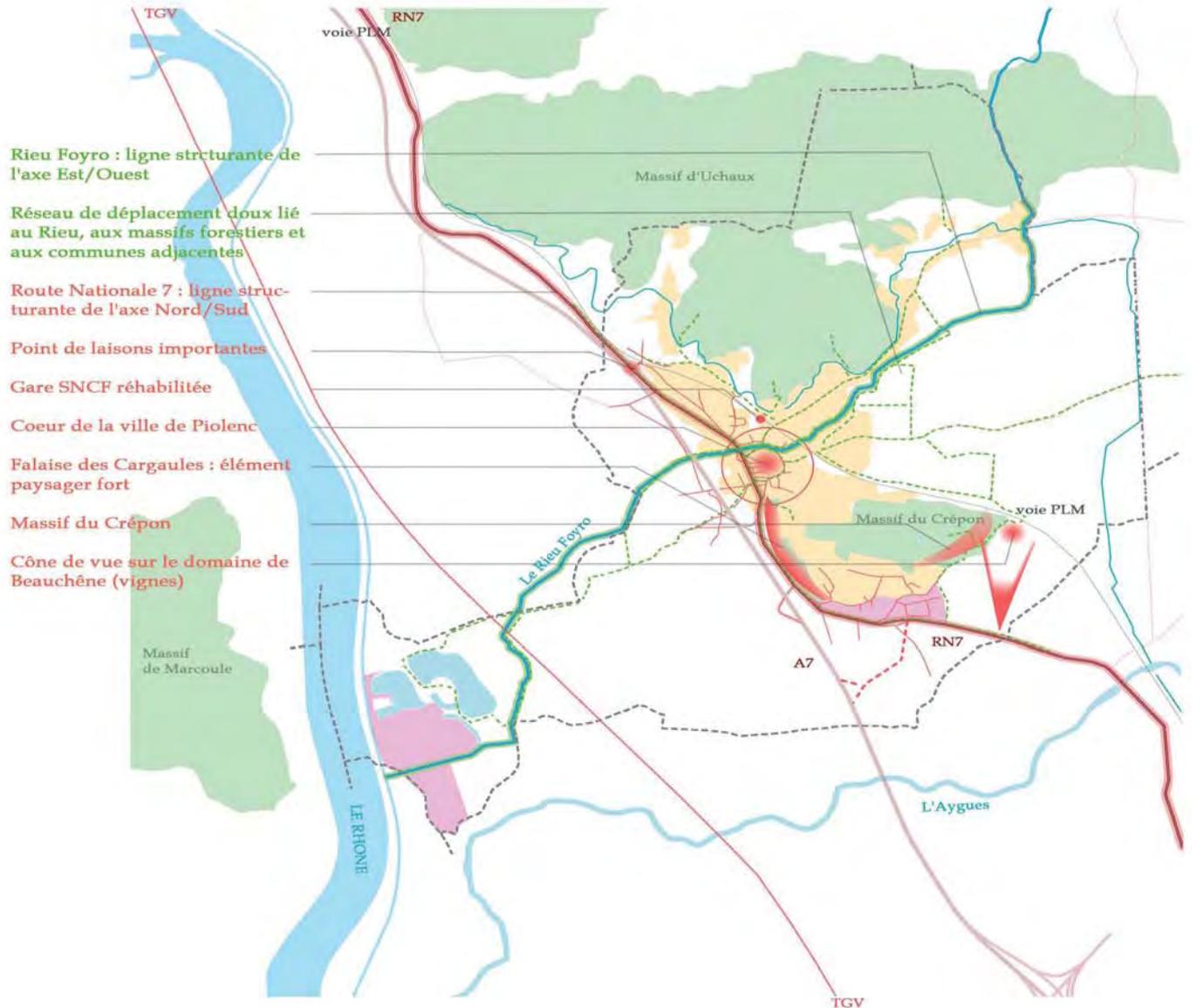
Ainsi, ces deux grands axes d'aménagement fondent les thèmes d'évolution de Piolenc et constituent une assise essentielle pour le développement durable de la ville.

Le projet d'aménagement de Piolenc

Deux axes fondateurs

Deux axes fondateurs pour développer la ville

0 100 500 1000 mètres



Rieu Foyro : ligne structurante de l'axe Est/Ouest

Réseau de déplacement doux lié au Rieu, aux massifs forestiers et aux communes adjacentes

Route Nationale 7 : ligne structurante de l'axe Nord/Sud

Point de liaisons importantes

Gare SNCF réhabilitée

Coeur de la ville de Piolenc

Falaise des Cargaules : élément paysager fort

Massif du Crépon

Cône de vue sur le domaine de Beauchêne (vignes)

Occupation du sol

- Forêt et boisement
- Espaces urbains
- Activité

Hydrographie

- Cours d'eau
- Plan d'eau, réservoir

Limites administratives

- Limite communale

Infrastructure

- Autoroute
- Route nationale
- Voie principale
- Voie ferrée Paris-Lyon-Marseille
- - - Voie T.G.V.
- Élément structurant l'axe principal Nord
- - - Déplacement doux (vélo/piéton)

LES DEPLACEMENTS

Les réseaux viaires ont une place fondamentale dans l'aménagement du territoire car ils constituent l'ossature originelle de la ville. C'est l'espace public majeur : la chaussée, la rue, la place, la « façade » de la ville, avec toutes ses valeurs humaines et fonctionnelles, et ses complexités.

De plus, la maîtrise des flux de déplacements constitue un des enjeux majeurs de Piolenc, car les axes de communications fondent la ville et son dynamisme économique et culturel. Les orientations du P.A.D.D. en matière de communication visent à améliorer les possibilités de déplacements tous modes en prenant en compte la mobilité croissante des biens et des personnes, avec la préoccupation de limiter au mieux les nuisances.

Pour cela, la Commune s'est donnée des « lignes de conduite » précises :

- Améliorer la mobilité des biens et des personnes.
- Préférer et valoriser les modes de déplacement doux.
- Remplacer les trajets automobiles quotidiens (ou très fréquents) par des transports en commun, notamment avec la perspective de la réouverture de la gare SNCF.
- Réduire les déplacements contraints en favorisant un maillage du territoire.
- Développer l'accessibilité et la liberté des déplacements (pluri modes et pluri parcours).

Dans l'esprit d'un réseau de déplacement à l'échelle du bassin de vie, dans le cadre du futur SCOT, il pourrait être examiné l'intérêt d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) et d'un Plan de Déplacement Entreprises (PDE), afin d'évaluer les besoins (en particulier liaisons domicile/travail) et de développer les liaisons intercommunales pour y répondre. A l'échelle de la Commune, l'amélioration mesurée du réseau routier et le renforcement des réseaux existants de transports en commun comme des circulations douces apparaissent complémentaires et nécessaires pour endiguer l'accroissement des différents types de déplacements et permettre une bonne structuration du territoire.

Concrètement, sur le territoire, trois actions semblent prioritaires :

- Aménagement et valorisation des voies convergentes vers le centre, caractérisées et hiérarchisées, dans un cadre d'une démarche de qualité et de sécurité. Ces voies supportent les usages réguliers et fréquents des piolénçoises et piolénçois et, par leur dimension transversale, créent des liaisons inter quartiers nécessaires pour tisser le lien social et valoriser l'identité commune.

Le projet d'aménagement de Piolenc

Les déplacements

- La voie de transit piolencois doit faire l'objet d'un projet ambitieux dans la traversée de l'agglomération car elle compose l'un des grands axes de développement de la ville. La RN7 doit privilégier le transit local et les pratiques liées à « la vie de village » (commerces, services). Les déviations (vers autoroute, port fluvial, gare SNCF,...) des flux traversants (transit régional et national) doivent être mises en place et développées pour limiter les nuisances sur cette voie.
- Création d'un véritable réseau de déplacement doux (pistes cyclables et espaces piétons) sur l'ensemble de la commune, notamment sur les berges du Rieu et ses abords (second axe de développement majeur) et comme ossature viaire primaire des nouveaux quartiers.

MODES RAPIDES

- Création de branches complémentaires de l'échangeur autoroutier.
- Réouverture de la gare SNCF.
- Envisager la déviation de la RN7 ou itinéraire de contournement pour les poids lourds.
- Amélioration du stationnement : création de nouveaux parkings de proximité et lutte contre le stationnement gênant ou abusif.
- Création d'un réseau de transport en commun intercommunal
- Réalisation d'un port fluvial.

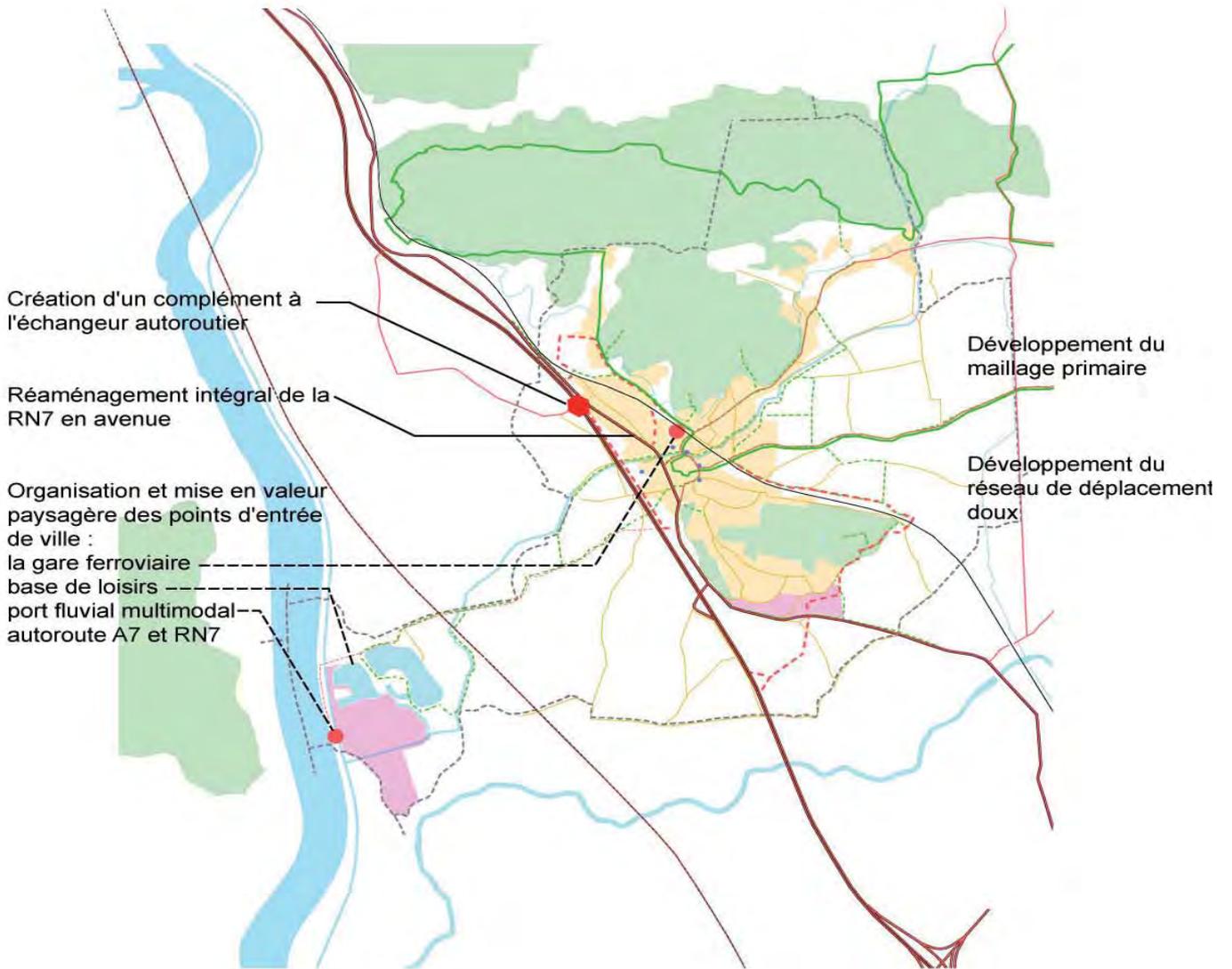
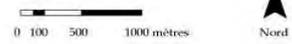
MODES DOUX

- Construction de nouveaux cheminements piétons et vélos comme trames structurantes des nouveaux quartiers.
- Création de transport en commun inter quartier, notamment vers le centre ville.
- Développement de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans la commune.
- Extension du réseau de pistes cyclables sur l'ensemble de la Commune relié à celui de l'intercommunalité et de l'agglomération.
- Renforcement de la sécurité des piétons (création de trottoirs adaptés, signalétique et éclairage, notamment amélioration signalétique urbaine pour les personnes malvoyantes, création de zones de repos piétonnes pour les personnes âgées lors des déplacements, rétrécissement de chaussées, réduction des vitesses).

Le projet d'aménagement de Piolenc

Les déplacements

Développer les réseaux de déplacements



- Occupation du sol**
- Forêt et boisement
 - Espaces urbains
 - Activité

- Hydrographie**
- Cours d'eau
 - Plan d'eau, réservoir

- Limites administratives**
- - - Limite communale

- Infrastructure**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Voie principale
 - Voie ferrée Paris-Lyon-Marseille
 - - - Voie T.G.V.
 - Voies secondaires
 - Pistes cyclables du réseau intercommunal

- Projet d'aménagement**
- - - Futures voies principales
 - Nouveau point d'entrée de ville (futur échangeur)
 - - - Déplacements doux
 - Nouveau parking de proximité

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Une répartition des activités économiques à l'échelle du bassin de vie (S.CO.T.) semble nécessaire au plus tôt, notamment pour évaluer la cohérence des différentes zones d'activités actuelles et leur devenir et prévoir les futurs espaces réservés aux activités économiques.

A l'échelle de la Commune, le développement économique durable préconisé par le P.A.D.D. s'appuie à la fois sur la création de deux pôles économiques (un pôle ressources et un pôle tertiaire, artisanal et industriel), la valorisation de l'économie agricole, de l'économie touristique et de loisirs, et d'une nouvelle économie des énergies renouvelables.

Ces activités ont pour objectif de dynamiser et valoriser l'ensemble du territoire (habitat, paysages urbains et naturels, ressources), ainsi que le renforcement des activités culturelles et commerciales du centre ancien.

UN PÔLE TERTIAIRE, ARTISANAL ET INDUSTRIEL

L'aménagement d'un pôle tertiaire, artisanal et industriel intercommunautaire au niveau du futur échangeur autoroutier au nord de la ville pour renforcer et diversifier les possibilités d'accueil d'entreprises à l'échelle intercommunale et développer les emplois locaux.

Avec la création d'un nouvel échangeur autoroutier au nord de la ville, la Commune prévoit cette future zone d'activités à l'Ouest de l'autoroute A7. Ce nouvel espace bénéficiera ainsi de liaisons directes avec l'A7 et la RN7. L'organisation et l'architecture de ce futur quartier seront organisées de manière à assurer son autonomie énergétique ; elle sera notamment accompagnée d'une politique de valorisation (et donc de traitement) des déchets.

UNE ECONOMIE AGRICOLE

La valorisation des plaines et la préservation des exploitations agricoles constituent un enjeu majeur pour Piolenc. Ce choix est soutenu dans le projet d'aménagement (limites urbaines, préservation des espaces cultivés, valorisation des haies, créations de « pistes cyclables de découverte »,...).

De plus, la Commune souhaite promouvoir cette capacité économique par des démarches écologiques :

- l'agriculture traditionnelle (céréales, arboriculture, vignes) est valorisée,
- plus encore, le développement d'une agriculture écologique alimentaire (agriculture biologique),
- Ainsi que le développement d'une agriculture à finalité énergétique (biomasse ou biocarburant) ou matérielle (matériaux pour les éco constructions), comme une nouvelle économie locale privilégiée.
- L'éco tourisme.

Le projet d'aménagement de Piolenc

Les activités économiques

UN PÔLE RESSOURCES

L'aménagement d'un pôle ressources « Rhône-énergies », à l'ouest de la ville, à proximité du Rhône comprend :

- Le renforcement des possibilités d'extension des carrières actuelles.
- Le développement de l'utilisation des énergies renouvelables du site (vent, soleil, eau, sols fertiles).
- La préservation des exploitations agricoles reconnues.
- La valorisation pédagogique du site.

Ce pôle ressource, à proximité du Rhône, a pour vocation d'utiliser et de promouvoir les énergies renouvelables (éolien, solaire thermique et électrique avec le photovoltaïque notamment, bois, paille...) mises en œuvre au sein de la Commune. Il s'agit d'un lieu pédagogique permettant le développement du tourisme industriel, de loisirs et tout public sensible à l'écologie.

Enfin, compte tenu de l'hypothèse de la pertinence d'un pôle multimodal en ce secteur, il sera donné la possibilité d'en permettre la faisabilité, dans la mesure où une valorisation environnementale et un développement de l'agriculture biologique de l'ensemble du secteur y sont également recherchés.

Ce secteur « Rhône-énergies » est le garant d'un développement durable de la Commune et se présente comme un site de production énergétique à forte valeur paysagère (plan d'eau, paysage végétal), entraînant une dynamique pour l'ensemble de la plaine agricole.

La valorisation d'anciens sites d'exploitation minière ou de décharges pour développer l'exploitation de l'énergie solaire.

Le projet d'aménagement de Piolenc

Les activités économiques

UNE ECONOMIE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Grâce à la richesse et à la diversité des énergies renouvelables présentes sur son territoire (vent, soleil, eau, sols fertiles), Piolenc se veut pionnière dans la promotion de l'utilisation de ces ressources pour remplacer progressivement l'utilisation des énergies fossiles.

La Commune souhaite développer tous les moyens possibles pour affirmer cette volonté sur l'ensemble de son territoire : principalement localisés dans le « pôle ressources » situé près du Rhône, mais également au cœur des nouveaux quartiers, comme liant identitaire, social et économique entre les habitants.

Pour cela, Piolenc prévoit :

- Utilisation des énergies du vent : Piolenc est un site privilégié pour l'implantation d'éoliennes et, à ce titre, a choisi de développer un parc éolien sur les bords du Rhône, dans le cadre d'une Zone de Développement de l'Eolien (Z.D.E.) terrestre, dans le prolongement de la construction des trois premières éoliennes. C'est une action écologique qui n'induit aucune nuisance dans les espaces urbanisés et contribue à la promotion des énergies renouvelables.
- Utilisation des énergies solaires : Piolenc favorisera leur utilisation au cœur des espaces urbanisés de manière intégrée aux nouvelles constructions (thermique et électrique) ou annexée (serres), mais aussi dans le secteur Rhône Energie, ainsi que dans d'anciens sites miniers ou décharges qui constituent aujourd'hui des zones «stériles» (plusieurs projets sont déjà à l'étude) ; Des dispositions réglementaires spécifiques en détermineront les localisations potentielles; Elles auront aussi pour objet de favoriser la diversité des usages, y compris agricoles et de promouvoir la biodiversité et en particulier la réalisation de massifs forestiers.
- Utilisation des sols fertiles : Avec la mise en place d'une réelle économie agricole écologique (explicitée ci-dessus).
- Le recyclage du bois : Au profit de la filière bois-énergie en favorisant notamment les chaudières collectives à bois (Bois issu de la sécurisation des espaces forestiers présents sur la commune).
- Utilisation des eaux de pluies : Favorisée sur l'ensemble de la Commune, dans les espaces privés (avec aide financière de la commune) comme dans les espaces publics, la récupération des eaux de pluies (citernes) pour des usages extérieurs (jardins, lavage voiture) ou intérieur (en fonction de l'évolution de la réglementation).
- Utilisation d'essences méditerranéennes, moins consommatrices d'eau, dans les espaces verts publics (la commune s'y est déjà engagée) ou privés sera encouragée.

Le projet d'aménagement de Piolenc

Les activités économiques

UNE ECONOMIE CULTURELLE, DE LOISIRS ET TOURISTIQUE

Forte de ses ressources naturelles et paysagères, la Commune souhaite développer davantage les espaces de loisirs et s'ouvrir au tourisme. Pour cela, Piolenc s'appuie sur

- . la forte identité patrimoniale et culturelle de son centre ville (qui sera plus accueillant et calme grâce aux aménagements projetés sur la RN7)
- . les multiples activités de plein air déjà présentes sur la Commune : autour des plans d'eau près du Rhône plusieurs projets sont notamment en cours (base de loisirs avec zone de baignade, centrale photovoltaïque lacustre, création d'une maison de l'environnement destinée à l'information du public sur les énergies renouvelables), cirque (château de Crochant), chasse, pêche, randonnées.

La reconversion de bâtiments existants en gîtes ou chambre d'hôtes sera encouragée, tout particulièrement dans une démarche d'éco tourisme.

LE RENFORCEMENT DU CENTRE VILLE

Le centre historique constitue à la fois une concentration des activités et de services de la vie quotidienne, mais aussi une spécificité patrimoniale, sociale, architecturale, de rythme et de cadre de vie. Il joue un rôle identitaire fort pour l'ensemble de la Commune et, à ce titre, doit bénéficier d'une attention et d'un traitement particuliers (restauration des traces historiques notamment avec la mise en avant du site Clunisien).

Une logique de mise en scène urbaine sera élaborée afin de promouvoir les qualités (historique, culturelle, architecturale et urbaine) des lieux. La réhabilitation ou la création d'équipements porteurs de dynamiques culturelles et touristiques sont à privilégier.

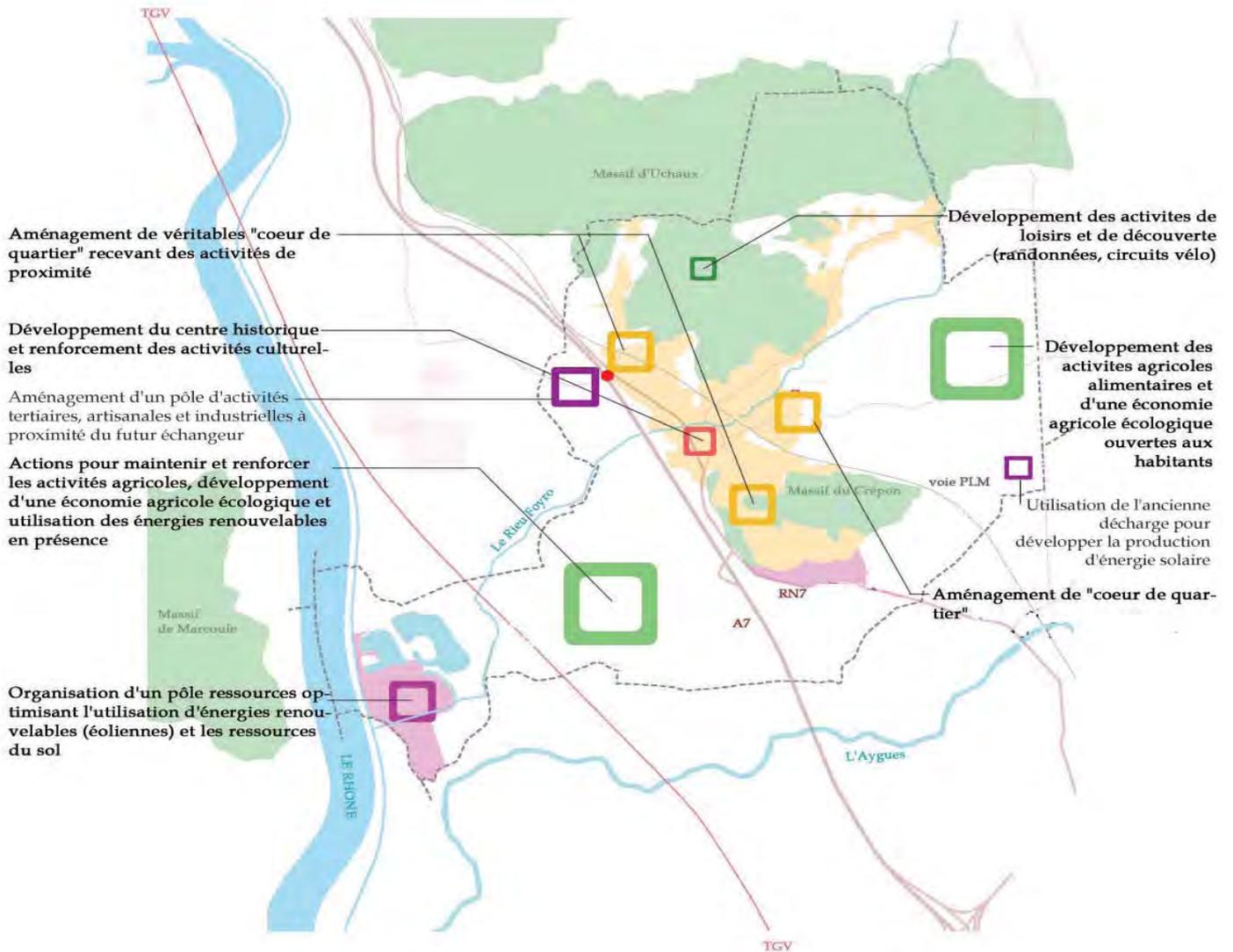
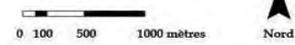
De plus, Piolenc souhaite avoir un centre historique avec des aménagements publics de qualité, accueillants et conviviaux (chaussées, parkings voitures et vélos, trottoirs, seuils de commerces, places, végétations, terrasses, etc.) qui devront privilégier les facilités d'usages piétons et vélo.

Le développement de commerces, de l'artisanat, de bureaux et de services de proximité sera également encouragé.

Le projet d'aménagement de Piolenc

Les activités économiques

Dynamiser et diversifier les activités



- Occupation du sol**
- Forêt et boisement
 - Espaces urbains
 - Activité

- Hydrographie**
- Cours d'eau
 - Plan d'eau, réservoir

- Limites administratives**
- Limite communale

- Infrastructure**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Voie principale
 - Voie ferrée Paris-Lyon-Marseille
 - - - Voie T.G.V.

- Projet d'aménagement**
- Activités culturelles et touristiques
 - Quartiers résidentiels et petites activités de proximité
 - Activités tertiaires et commerciales
 - Activités agricoles
 - Activités de loisirs et de découverte

LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Le milieu forestier présente à Piolenc 629 hectares soit 26 % du territoire communal. Il est essentiellement composé de reliefs boisés. De plus, le paysage agricole de Piolenc se caractérise par de vastes plaines fertiles, entourées de massifs boisés, et organisées en 27 domaines (mas).

Ces espaces témoignent des véritables richesses de ce territoire ; les préserver et les valoriser apparaissent comme des enjeux essentiels.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable intègre pleinement la volonté de sauvegarder et de valoriser la richesse et la qualité des ressources naturelles présentes sur le territoire communal. Il veille à la préservation des équilibres entre les parties agglomérées de la ville, l'utilisation agricole des sols et la protection des qualités et des potentialités naturelles de l'espace.

De plus, la Commune souhaite préserver la biodiversité des lieux, par la mise en place de continuum végétal notamment à travers les espaces urbanisés pour assurer la perméabilité biologique (faune et flore) entre les espaces naturels (notamment les massifs boisés).

La Commune affirme sa volonté de préserver les écosystèmes et les éléments paysagers remarquables par les mesures suivantes :

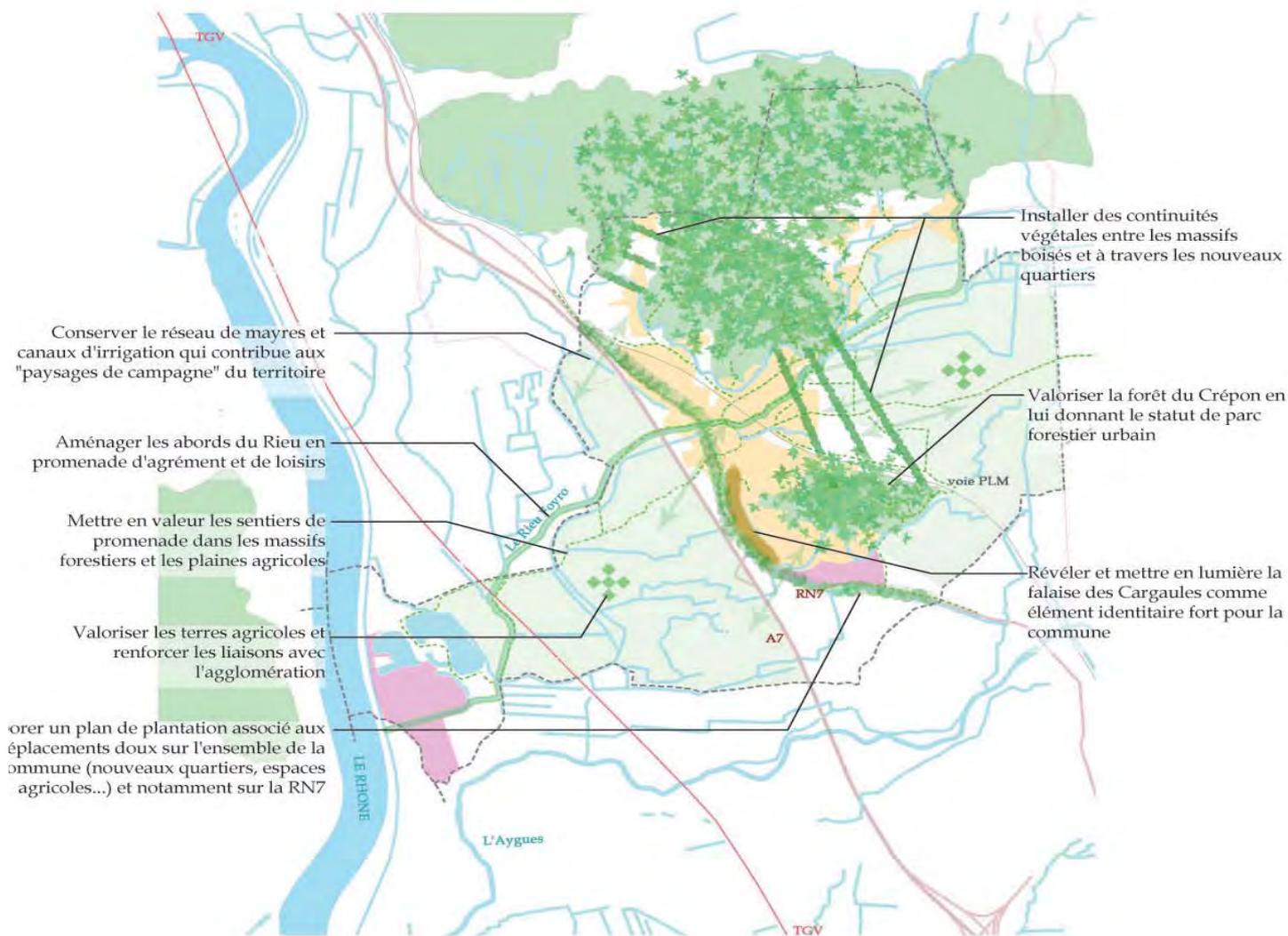
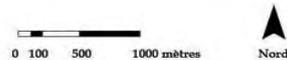
- Prendre appui sur les travaux de la DDAF¹ et du CIV¹, pour aborder tout projet de manière intégrée, transversal et pérenne, au regard d'une consommation mesurée de l'espace, de la valorisation des activités piscicoles et agricoles biologiques et des paysages de nature.
- Conserver le réseau de mayres et canaux d'irrigation qui draine les terres et les rend fertiles, en conservant leur caractère naturel. Ces modestes aménagements assurent une bonne gestion du continuum d'eau et participe activement de l'identité des espaces agricoles.
- Préserver les aménagements en haies. Les haies ne sont pas nombreuses, mais offrent un rythme au paysage de plaine agricole, en plus de leur rôle protecteur.
- Développer le tourisme rural dans le cadre des actions menées par la CCAOP et l'Association pour le développement touristique du Haut Vaucluse. Les surfaces dédiées à l'agriculture sur le territoire seront préférentiellement conservées. Les mas, ponctuation du paysage territoire, doivent trouver un devenir dans le cadre des activités agricoles à la base de leur création, ou dans de nouvelles activités liées à la nature même et à la qualité des espaces qui les accueillent.
- Mettre en valeur les sentiers de promenade dans les massifs forestiers, engageant la reconnaissance de ces lieux par les habitants et usagers.
- Valoriser et sécuriser le massif du Crépon Nord en lui donnant le statut de « parc forestier urbain » et les aménagements adéquats.
- Valoriser la falaise des Cargaules, élément identitaire pour l'ensemble de la commune.
- Elaborer un plan de plantation inscrit au cœur des nouveaux quartiers, dans les espaces agricoles et associés au réseau de déplacements doux, assurant ainsi une qualité paysagère, une mise en valeur forestière et une lutte contre l'effet de serre.
- Favoriser l'émergence d'un hameau écologique autonome (eau, assainissement, agriculture, énergie écologiques) à valeur pédagogique pour le reste de la commune.

Le projet d'aménagement de Piolenc

Le cadre de vie et l'environnement

espaces naturels et agricoles

Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles



- Occupation du sol**
- Forêt et boisement
 - Espaces urbains
 - Activité

- Hydrographie**
- Cours d'eau
 - Plan d'eau, réservoir

- Limites administratives**
- Limite communale

- Infrastructure**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Voie principale
 - Voie ferrée Paris-Lyon-Marseille
 - Voie T.G.V.

- Projet d'aménagement**
- Massif boisé et parc forestier urbain
 - Plantations importantes à amener
 - Paysages agricoles de qualité
 - Réseau de déplacements doux accompagné de plantations
 - Aménagements des abords de la rivière
 - Falaise rocheuse
 - Renforcement des relations ville/campagne

LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT GESTION DES RISQUES

La gestion des ressources naturelles est une priorité à Piolenc, à la fois dans l'objectif de préserver le riche patrimoine naturel mais aussi de palier les risques encourus, notamment dans les espaces urbanisés (inondation, incendies,...).

Piolenc est un territoire très fortement marqué par deux risques majeurs : incendie et inondation.

Avec ces lourdes contraintes qui concernent directement la majorité de l'espace communal, Piolenc a choisi d'élaborer de véritables partis d'aménagements, en vue de répondre à la fois aux besoins de sécurisation de ses espaces à risques (massifs et Rieu Foyro). Cela permettra, en plus de leur sécurisation, de les valoriser par et pour les habitants. Cette réappropriation des massifs a notamment, pour objectif de pouvoir mieux les pratiquer en toute sécurité.

De plus, le Rieu Foyro définit un axe structurant et traversant pour l'ensemble de la Commune. Par conséquent, des aménagements urbains et paysagers sont souhaités sur l'ensemble de ses abords.

Pour cela, en accord avec les Plans de Prévention des Risques (PPR) concernés, notamment ceux concernant la prévention des risques incendie de forêt (PPRif) et la prévention des risques naturels inondation (PPRi), qui sont désormais applicables tous deux par anticipation, la Commune s'engage à :

- Protéger les massifs forestiers (Uchaux et Cargaule-Crépon) en dessinant les limites franches aux espaces urbanisés, tout en permettant l'usage et l'exploitation des ressources.
- Etablir des « espaces d'interface » entre la forêt et la zone urbanisée de manière à sécuriser ces lieux (personnes et biens) par des constructions adaptées (résistance au feu) et permettre une lutte contre l'incendie la plus efficace possible (bornes d'eau et réservoir d'eau public, débroussaillage et facilité d'accès pompiers).
- Mettre en place un « poste avancé » de lutte contre l'incendie (avec réservoirs, bornes incendies, facilités d'accès, espaces tampon, etc.), sur la route d'Uchaux en relation directe avec le massif d'Uchaux et en utilisant l'eau brute au lieu de l'eau potable.
- Créer des bassins écrêteurs, à proximité des mayres, affluents du Rieu Foyro, en amont du noyau urbain, de manière à limiter les inondations et en complément d'actions sur l'ensemble du bassin versant.
- Renforcer le réseau d'écoulements des eaux dans les secteurs urbanisés, notamment en accompagnant les voies de desserte de fossés, de noues et de puits perdus, de manière à temporiser et diriger les crues.
- Redéfinir (et élargir) le lit du Rieu Foyro afin de réguler au mieux ses crues.
- Dans le cadre du schéma d'aménagement du bassin versant du Rieu de Foyro, utilisation de l'ancien canal de Pierrelatte pour récupérer les eaux de pluie.
- Aménager les berges du Rieu Foyro (circulations douces, loisirs et espaces sportifs) pour élaborer progressivement une « coulée verte » d'agrément au sein de la ville.

Le projet d'aménagement de Piolenc

Gestion des risques

- Réfléchir à la réalisation du canal de dérivation du Rieu Foyro projeté par l'association locale ARPE
- Renforcer les actions de limitation des risques de mouvements de terrain (affaissements et éboulements) par sécurisation des lieux (signalisation et clôtures).
- Maintenir un niveau de connaissances et de sensibilisation face aux risques technologiques (transport de matières dangereuses, risque industriel, risque nucléaire) et face aux risques sismiques et de mouvements de terrain (anciennes mines de lignite).

D'une façon très précise et sur la base d'exemples existants en d'autres régions méditerranéennes, la Commune mettra en place une réglementation novatrice en terme de protection des espaces soumis au risque inondation : réglementation plus précise sur les mesures de protection et plus dynamique pour le devenir des territoires, en particulier par la mise en place du concept des « espaces d'interface ».

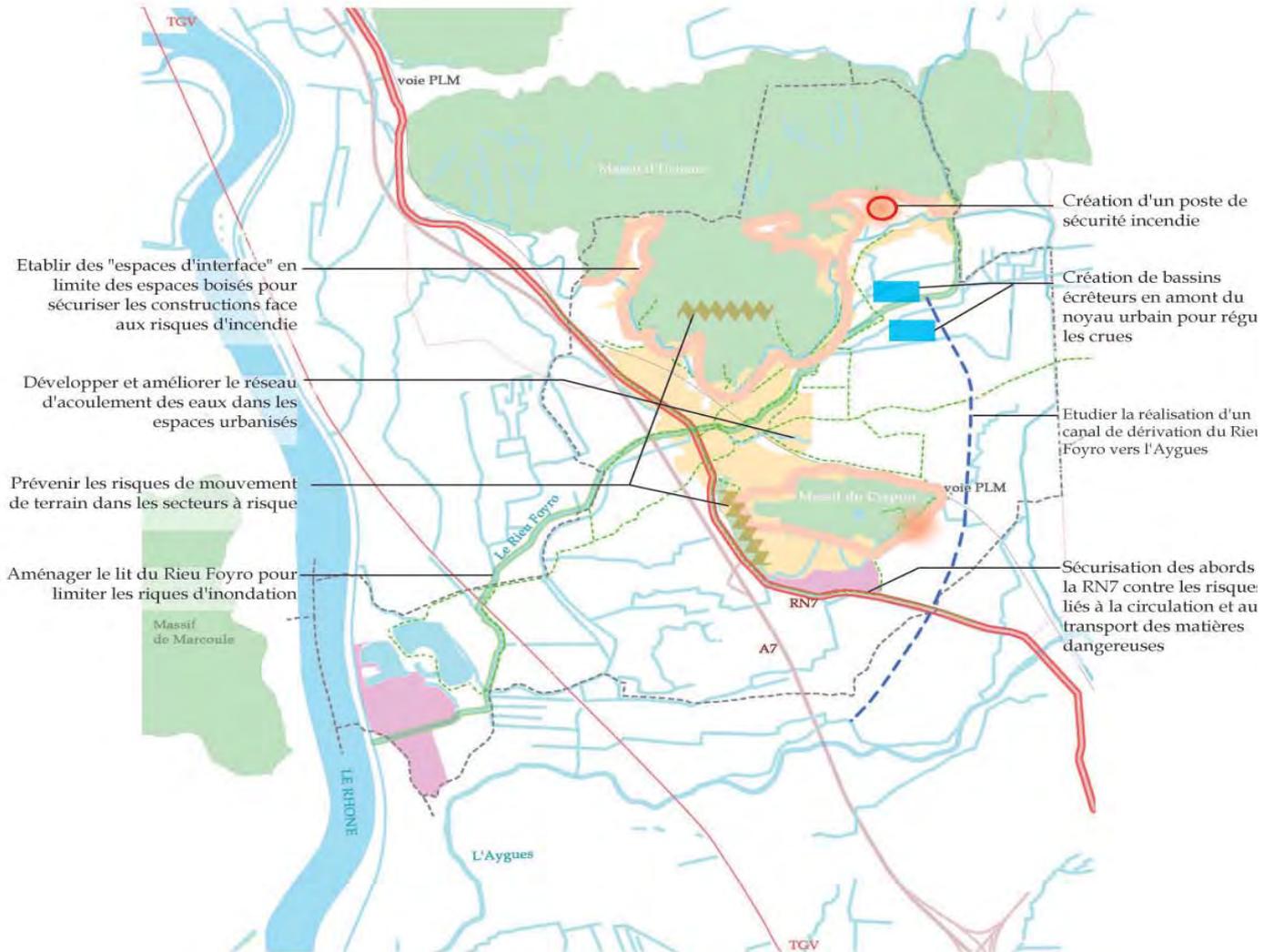
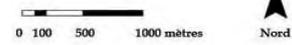
Enfin, un Plan Communal de Sauvegarde a été mis en place. Sous l'autorité du Maire, il a pour mission de :

- Faire le point de la situation avec les renseignements communiqués par les premiers secours et adapter le dispositif suivant la nature et l'ampleur du sinistre ;
- Faire le recensement du nombre de personnes pouvant être impliquées dans l'accident ou la catastrophe considérée ;
- Déterminer les actions nécessaires à la sauvegarde des sinistrés (confinement ou évacuation) et la préservation des biens ;
- Faire diffuser l'alerte et l'information des populations ;
- Coordonner et gérer la mise en oeuvre et l'action des différents services ;
- Faire réquisitionner et acheminer si possible les moyens nécessaires pour les sauvetages, l'évacuation des sinistrés ainsi que la protection des biens du patrimoine ;
- Activer les différents services impliqués dans l'organisation des secours ;
- Faire ouvrir les locaux de restauration et d'accueil communaux ;
- Faire réquisitionner les établissements de restauration et d'accueil privés ;
- Répartir les sinistrés dans les différents locaux d'accueil ;
- Assurer l'information de l'administration préfectorale ;
- Mettre à la disposition des personnels engagés dans l'organisation des secours les moyens en logistique nécessaires (nourriture, carburants, lieux d'hébergement, etc.) ;
- Réquisitionner les entreprises pour les travaux urgents de mise en sécurité.

Le projet d'aménagement de Piolenc

Gestion des risques

Sécuriser les territoires face aux risques



Occupation du sol

- Forêt et boisement
- Espaces urbains
- Activité

Hydrographie

- Cours d'eau
- Plan d'eau, réservoir

Limites administratives

- - - Limite communale

Infrastructures

- Autoroute
- Route nationale
- Voie principale
- Voie ferrée Paris-Lyon-Marseille
- - - Voie T.G.V.
- Réseau de déplacements doux accompagné de plantations

Projet d'aménagement

- franges forestières aménagées
- Voie présentant des risques importants
- Poste avancé de sécurité incendie
- Bassin écrêteur
- Aménagements des abords de la rivière
- Risque de mouvement de terrain

L'HABITAT

PAYSAGE URBAIN ET PATRIMOINE

Piolenc dispose d'un patrimoine bâti peu développé mais intéressant. La Commune souhaite préserver et mettre en valeur son patrimoine reconnu, mais aussi tous les éléments porteurs de l'histoire piolençoise. Si on y ajoute les qualités de son environnement naturel, il est évident que l'action publique doit soutenir au travers du P.L.U. des valeurs de paysage urbain et de patrimoine. Citons plus particulièrement la qualité architecturale des constructions, la qualité de l'aménagement des espaces publics et/ou des entrées de ville, la requalification des espaces délaissés ou en mutation, la poursuite des réaménagements paysagers des grands sites d'activités, le travail sur les franges urbaines de l'agglomération, ou tout simplement la diversification et la bonne cohabitation des formes d'habitat dans le centre ancien.

Pour cela, la Commune conduit certaines mesures :

- Mettre en valeur les édifices communaux classés à l'inventaire des Monuments Historiques : l'église Saint Pierre et le château de Crochant, de la chapelle des Pénitents ainsi que la découverte du site clunisien de l'ancien prieuré.
- Redécouvrir les traces historiques (anciennes portes de ville), anciens tracés, etc.
- Favoriser la restauration du patrimoine traditionnel. Cela concerne les « maisons de ville traditionnelles » principalement situées en centre-ville qui contribuent à l'image du village, notamment dans le cadre de la poursuite de l'opération façades.

Cela concerne également l'habitat rural traditionnel (mas, granges,...), qui pourra changer de destination et être rénové, afin de préserver le patrimoine bâti local.

- Identifier et préserver les éléments anciens significatifs. Piolenc est parsemé d'aménagements modestes dédiés à la mémoire, notamment des calvaires. Ce patrimoine doit être identifié et mis en valeur. Tout autre élément ancien significatif pourra bénéficier de cette protection.
- Lutter contre le logement vacant, surtout dans les secteurs « denses », pour éviter les zones de friches et délaissés urbains.

Ces mesures de protection et de mise en valeur des éléments patrimoniaux sont importantes pour la conservation et la valorisation de l'identité communale. Cependant, il paraît souhaitable ne pas traiter le centre ville comme un musée d'histoire avec des règles trop rigides ou trop complexes, la pratique quotidienne ou hebdomadaire étant à privilégier. Dans cet esprit, la Commune permettra l'expression d'architectures contemporaines, dans le respect de son environnement urbain, humain et naturel, afin de bâtir le patrimoine de demain.

L'HABITAT

DEVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION

DEVELOPPEMENT QUANTITATIF

Piolenc a retenu une perspective de développement démographique autour de 1,5% par an en moyenne. Cette perspective correspond à une augmentation de population de 722 habitants sur 10 ans.

Ce niveau de croissance permet à la commune de contribuer à la croissance du bassin de vie d'Orange. Compte-tenu de sa situation privilégiée vis à vis des axes de transports routiers et ferroviaires et de sa proximité avec la ville centre, la commune constitue en effet un pôle secondaire à développer.

Ce rythme de croissance reste cependant maîtrisé et permettra à la commune d'adapter ses équipements (réseaux, équipements et services collectifs) en conséquence.

DEVELOPPEMENT QUALITATIF

L'échelle de développement des différents types d'habitat doit faire l'objet d'une réflexion approfondie à l'échelle du bassin de vie (S.C.O.T.). Le Plan Local d'Habitat (P.L.H.) n'ayant pas encore vu le jour, Piolenc a tenté de s'approprier ces préoccupations de manière à s'inscrire en cohérence relative avec les documents à venir.

Ainsi, la Commune bénéficie d'une attractivité (population jeune et active) liée à la qualité de vie de son territoire. Cela lui permet de développer des activités économiques elles aussi liées au territoire communal. En ce qui concerne l'habitat, Piolenc souhaite améliorer et diversifier son offre afin de répondre à quatre objectifs :

- Limiter la consommation d'espaces urbains supplémentaires afin de préserver des possibilités d'extension à long terme.
- Diversifier l'offre de logements et la qualité du parc de façon à répondre au mieux aux besoins en mutation des populations locales.
- Développer des véritables quartiers avec une identité propre pour générer des lieux de cohésion sociale et intergénérationnelle.
- S'inscrire dans une démarche écologique en privilégiant les dispositifs bioclimatiques et les éco constructions.

Piolenc souhaite répondre à ces objectifs dans tous ses quartiers de manière à développer des espaces de mixité caractéristiques pour chacun d'eux. Ces nouveaux espaces de mixité (fonctionnelles et sociales) doivent permettre la construction de nouveaux « cœurs de quartier » accueillant des commerces, des services de proximité, des équipements et des bureaux notamment. Ces lieux de rencontre devront s'accompagner d'espaces publics confortables, favorisant les déplacements doux et maîtrisant le stationnement, tout ceci afin de valoriser la vie de quartier et la cohésion sociale. De plus, une attention particulière sera apportée à l'accueil (touristes, personnes à mobilité réduite, nouveaux arrivants, etc.).

Le projet d'aménagement de Piolenc

L'habitat

Développement et diversification

Quel que soit le nom du concept donné à cette nouvelle approche des quartiers : «quartier durable» ou «écoquartier», l'objectif est le même : répondre aux exigences du développement durable, dans les dimensions, économique, sociale, environnementale et de gouvernance.

S'il est vrai que les nouveaux quartiers, tels le Puvier ou l'Etang, peuvent bien s'y prêter en cohérence et harmonie avec le territoire communal, les quartiers anciens, dans leur renouvellement ou leurs compléments, bien que plus complexe, ont les potentialités pour y trouver également une nouvelle dynamique renforçant pour leurs habitants, la notion d'appartenance.

· LE CENTRE VILLE :

Le large noyau villageois bénéficie de dynamiques économiques issues directement des flux de la RN7. C'est également un lieu d'échange majeur entre les habitants de la Commune. Piolenc souhaite faciliter les déplacements des piétons et les stationnements liés aux activités commerciales tout en valorisant les « logements de ville ». Piolenc veut renforcer et valoriser son centre ville dans sa définition historique, mais également densifier et développer ses environs directs pour révéler et embellir les liaisons centre/périphérie.

Cela se traduit notamment par un réaménagement plus urbain de l'ensemble de l'axe RN7, dans la partie agglomérée de la Commune.

· LE QUARTIER DU PUVIER :

Installé entre campagne agricole et habitat résidentiel, ce quartier se présente comme la principale zone d'extension de l'agglomération piolencoise et veut associer à son cadre de vie remarquable une dimension écologique pour transformer le paysage résidentiel de lotissement vers des constructions aux valeurs pérennes. En outre, le positionnement de ce futur quartier permettra une ouverture de Piolenc vers les villes voisines, de matérialiser une véritable porte de ville à l'Est, et une valorisation du vaste parc forestier urbain de la colline du Crépon.

Il faut aussi souligner l'importance de la proximité de la gare SNCF, dont il est demandé la réouverture au trafic passagers. Ce transport collectif régional offrirait pour l'ensemble de la Commune et pour ce quartier une accessibilité particulièrement intéressante, qui devrait être pris en compte, en terme de densité urbaine, dans le concept du futur quartier du Puvier.

Enfin, boisement et absorption des eaux de pluies seront au coeur du projet d'aménagement, tant pour compenser l'effet carbone que pour absorber un ruissellement d'eaux de pluie plus significatif.

Le projet d'aménagement de Piolenc

L'habitat

Développement et diversification

· LE QUARTIER DE L'ETANG :

Il s'agit d'un secteur situé au Nord de la Commune, très présent dans la définition de l'entrée Nord de la ville grâce à ses relations fortes avec la RN7 et le centre ville. Cependant, ce nouveau quartier essentiellement résidentiel, doit comporter toutes les qualités souhaitées pour l'ensemble du territoire (démarche écologique, mixité, cadre de vie, maillage, etc.) et participer au développement d'une micro centralité dans ce quartier.

Par ailleurs, le quartier de l'Etang est entouré de collines boisées et donc doit permettre par des dispositifs appropriés une prévention et une lutte contre le risque d'incendie la plus efficace possible. L'exutoire hydraulique construit avec la ligne PLM a permis le drainage de ce quartier.

Il demeure là aussi indispensable d'avoir une présence de boisement au cœur de ce quartier, tant pour compenser l'effet carbone, conforter la biodiversité du quartier, que pour absorber un ruissellement d'eaux de pluie plus significatif.

· LE QUARTIER DE CREPON NORD :

Il est défini actuellement comme un quartier à la fois associé au centre-ville et relativement indépendant grâce à ses équipements, ses commerces, ses services et son habitat diversifié ; il se place comme interface privilégiée entre le cœur de ville et la colline du Crépon.

Piolenc souhaite que l'ensemble de son agglomération s'approprie et respecte les richesses de cette colline par sa redéfinition en parc forestier urbain. De ce fait, la Commune souhaite développer une série d'interfaces avec ce massif (quartier de Crépon nord, quartier du Puvier, équipements publics, tels que la gendarmerie).

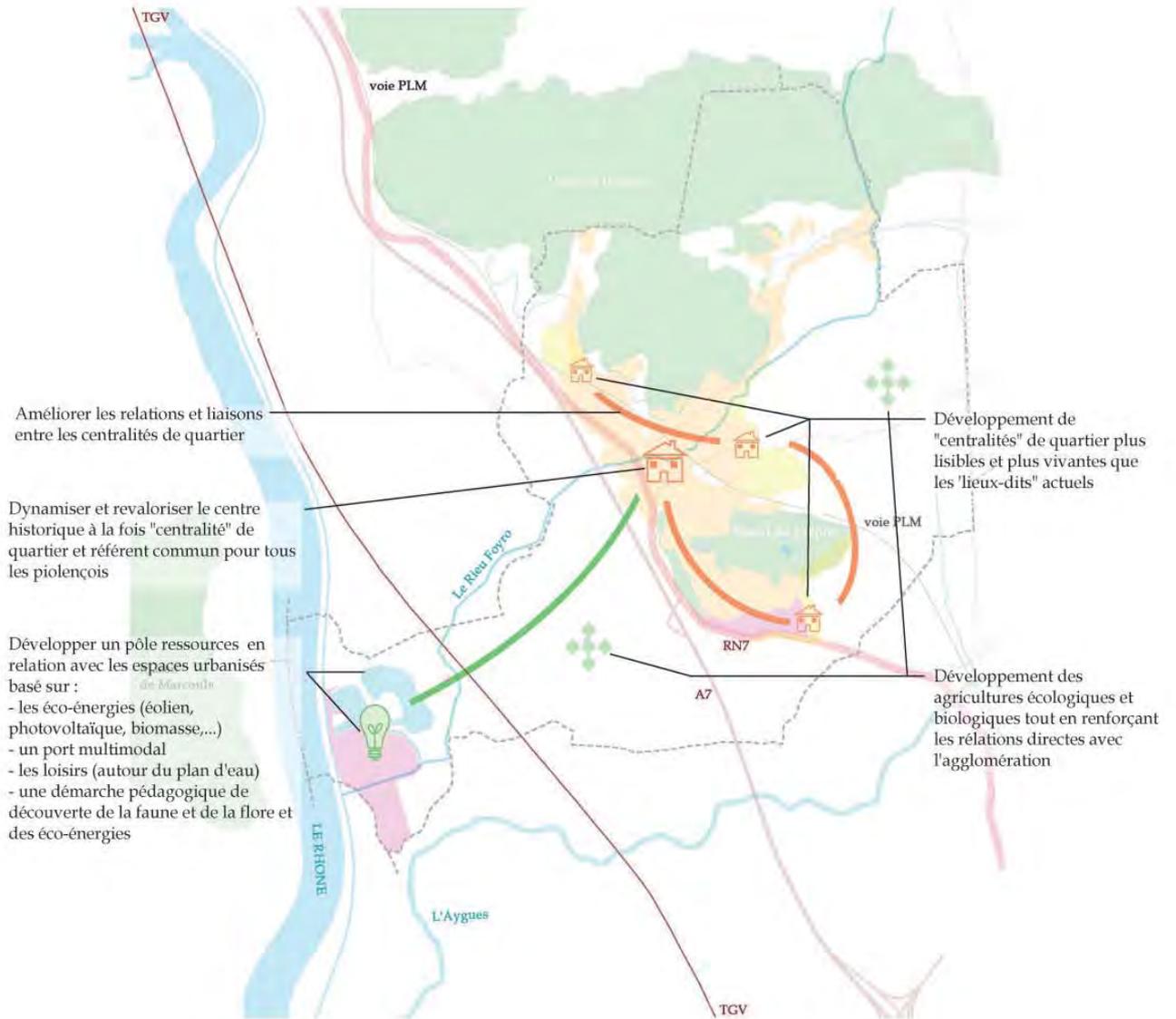
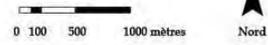
Par ailleurs ce quartier, dans un objectif de répartition équilibrée des populations, accueillera un programme de logements sociaux appropriés. Ainsi, le parc forestier urbain du Crépon deviendra un élément dominant et commun aux différents quartiers Sud de Piolenc.

Le projet d'aménagement de Piolenc

L'habitat

Développement et diversification

Améliorer les relations au sein des quartiers



Occupation du sol

- Forêt et boisement
- Espaces urbains
- Activité

Hydrographie

- Cours d'eau
- Plan d'eau, réservoir

Limites administratives

Infrastructure

- Autoroute
- Route nationale
- Voie principale
- Voie ferrée Paris-Lyon-Marseille
- Voie T.G.V.
- Réseau de déplacements doux accompagné de plantations

Projet d'aménagement

- Production d'éco-énergies et espaces de loisirs
- Espaces agricoles à capacité énergétique
- Nouveau "noyau de quartier"
- Noyau de quartier référent pour plusieurs quartiers (centre ville)
- Renforcement des interrelations humaines
- Relations liées aux énergies

LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET LES SERVICES DE QUARTIERS

L'offre en équipements et services à la population constitue un levier fort pour le rayonnement et l'attractivité d'une ville et le bien-être des populations locales.

Bien que Piolenc dispose déjà d'une offre convenable en la matière (tant en équipements de proximité qu'en équipements structurants), il convient de l'adapter en fonction de l'évolution des besoins, du poids de Piolenc à l'échelle intercommunale, des normes de sécurité et de la renforcer dans certains domaines.

Pour ce faire, le P.A.D.D. met l'accent sur le caractère urbain de l'ensemble des équipements (nouveaux et existants) de manière à les inscrire de manière structurante et impliquée dans la vie des quartier auxquels ils appartiennent. Dans cette optique, l'implantation d'équipements (qui génèrent des déplacements et du stationnement) devra être intimement liée au réseau de déplacements doux.

De plus, chaque équipement intégrera une démarche de Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) de manière exemplaire et assurera un bilan énergétique positif (production énergétique renouvelable et supérieure à la consommation ou bâtiment basse consommation).

Ainsi, la Commune se donne des objectifs précis :

- La pérennisation du bon niveau d'équipements structurants à l'échelle communale.
- L'accentuation du rôle de ville, centre de bassin de vie et de « moteur » de dynamiques spécifiques à l'échelle intercommunale (création d'un pôle touristique et de loisirs, renforcement des équipements éducatif et sportif, création d'un nouveau centre de secours principal, création d'une gendarmerie, demande de réouverture de la gare, projet de port multimodal... à l'échelle du bassin de vie).
- L'implantation des équipements structurants au cœur du tissu urbain des quartiers périphériques existants ou des nouveaux quartiers afin de répartir équitablement ces lieux d'attraction.
- La création de 3 maternelles avec l'école primaire de la Rocantine.
- L'extension du pôle socio éducatif (crèche, centre de loisirs).
- L'extension de la maison de retraite avec un foyer résidence et une nouvelle structure médicalisée pour accueillir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- La construction d'un collège.
- La construction d'une gendarmerie.
- Le déplacement du centre d'intervention des sapeurs pompiers.
- L'aménagement d'un village d'enfants pour accueillir les enfants défavorisés ou maltraités.
- La construction d'un nouveau complexe sportif.

Le projet d'aménagement de Piolenc

Les équipements structurants et les services de quartiers

Le développement d'autres équipements structurants devra privilégier la culture et les communications (festival, accès web, bibliothèque, etc.).

Les différents quartiers « périphériques » de Piolenc sont globalement peu équipés ; la dynamique apportée par des petits commerces ou services y est très faible. L'amélioration et la diversification de l'offre de proximité en direction des habitants sont des objectifs importants pour la valorisation et l'identité communale, car sa faiblesse nuit à la cohésion sociale et à la qualité du « cadre de vie ». Ces petits équipements, au plus proche des Piolençois, doivent accompagner l'amélioration de l'accessibilité et les liaisons inter quartiers.

C'est la raison pour laquelle la Commune a comme objectif de créer ou d'adapter ses équipements au plus près de ses habitants,

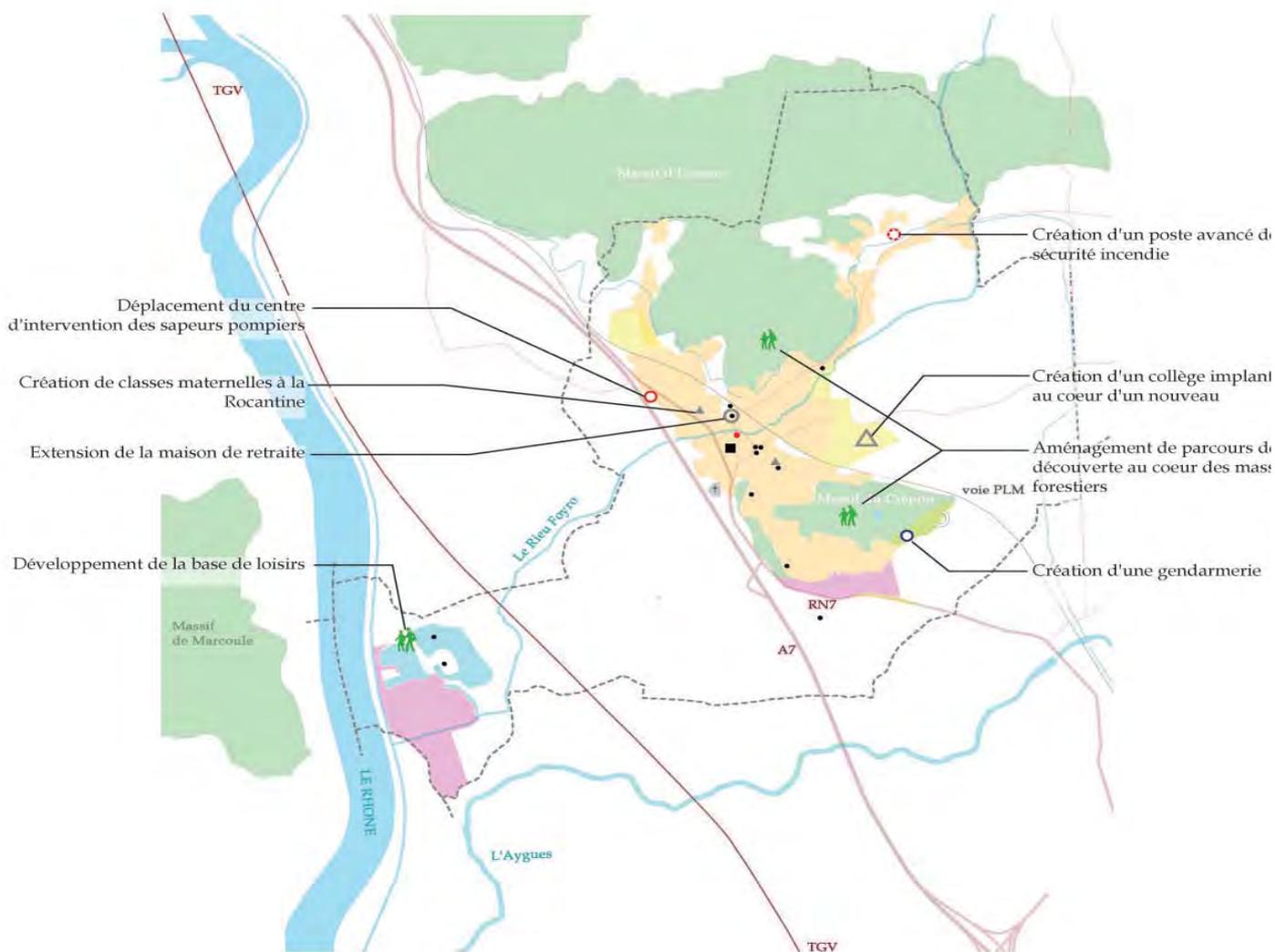
- par l'extension d'équipements existants cités précédemment,
- par l'intégration des nouveaux équipements dans les quartiers.

A ce titre, la Commune va prévoir les réserves foncières nécessaires à la création de ces nouveaux équipements. Ces derniers devront intégrer également un caractère exemplaire de construction et d'environnement écologique.

Le projet d'aménagement de Piolenc

Les équipements structurants et les services de quartiers

Répartir et restructurer les équipements



Occupation du sol

- Forêt et boisement
- Espaces urbains
- Activité

Hydrographie

- Cours d'eau
- Plan d'eau, réservoir

Limites administratives

- - - Limite communale

Infrastructures

- Autoroute
- Route nationale
- Voie principale
- Voie ferrée Paris-Lyon-Marseille
- Voie T.G.V.

Projet d'aménagement

- Hotel de ville
- Equipement
- ⊕ Cimetière
- ▲ Ecole primaire ou groupe scolaire
- △ Nouveau collège potentiel
- Projet de gendarmerie
- ⊗ Projet de poste avancé de lutte incendie
- Petite caserne pompier existante
- 🚶 Projet d'aménagement de parcours de loisirs

VALIDATION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI

La validation du Projet de territoire s'inscrit dans la durée. Elle sera confortée par les multiples démarches de concertation, de partenariat et de négociation avec les habitants, les associations, les entreprises et les pouvoirs publics, comme la Commune le fait depuis plusieurs années (réunions de quartiers, débats publics, communication municipale...).

Pour réussir ses projets, d'une ambition telle que celle du P.A.D.D., Piolenc souhaite développer ses partenariats (intercommunautaires, périmètre de S.C.O.T., etc.) et ses connaissances, afin d'inscrire ses politiques locales dans une vision plus globale, ce qui permettra au Projet de Piolenc de s'inscrire dans la durée.

Les phases de préparation de la maîtrise d'ouvrage, puis de la mise en œuvre du projet d'aménagement sont essentielles pour la concrétisation des intentions premières. La participation et la responsabilisation de la population locale dans la réalisation du projet sont fondamentales et nécessitent une attention de tous les instants et à toutes les échelles du territoire.

L'évaluation continue du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune, garantit la « mise à jour » permanente de celui-ci. Ces évolutions sont essentielles pour assurer la cohérence des projets réalisés entre eux, et avec le projet communal. Ce processus dynamique comprend les adaptations et l'évolution du projet afin de répondre aux circonstances nouvelles.

